

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SEANCE DU 05 MARS 2015**

Le jeudi 05 mars 2015, à 19h00, les membres du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le vendredi 27 février 2015, conformément aux articles L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le mardi 03 mars 2015.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

**ETAIENT PRESENTS**

M. ASSOULINE  
M. BAUDRIER  
Mme CARIME-JALIME  
Mme De MASSOL  
M. GASSAMA  
M. GUERRIEN  
Mme HERRERO  
M. LE BARS  
M. MARTIN  
Mme RAME  
Mme SIMONNET  
Mme VICQ

Mme BACHE  
M. BLANDIN  
Mme CARREY-CONTE  
Mme EL AARAJE  
M. GLEIZES  
Mme GUHL  
Mme KELLER  
M. LE BORGNE  
M. PASCAL  
M. SAMAKE  
M. SOREL

M. BARGETON  
Mme CALANDRA  
Mme DASPET  
M. EPARA EPARA  
M. GRANIER  
Mme HAZAN  
Mme LAURENT  
Mme MAQUOI  
M. PERIFAN  
M. SHI  
Mme STEPHAN

**S'ETAIENT EXCUSES**

M. BOUAKKAZ  
M. HMOUDANE

Mme DUCHAUCHOI  
Mme PRIMET

Mme FANFANT

**POUVOIRS**

Mme AEBISCHER a donné pouvoir à Mme SIMONNET  
M. HOCQUARD a donné pouvoir à Mme MAQUOI  
Mme RIVIER a donné pouvoir à M. GLEIZES

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme EL AARAJE

**SECRETAIRES AUXILIAIRES**

M. CONQUES - Mme OULD OUALI

## ORDRE DU JOUR

<b>1. MA20.2015.020 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015.</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Vœux</b> .....	<b>6</b>
□ <b>V20.2015.038</b> : Vœu de soutien à l'attribution d'un local adapté pour la Miroiterie, sur proposition de Laurent Sorel et du groupe "Front de Gauche - Place au peuple !".....	6
□ <b>V20.2015.040</b> : Vœu de soutien aux personnes expulsées du foyer de travailleurs migrants de la rue du Retrait, sur proposition de Sylvie Aebischer et du groupe "Front de Gauche - Place au peuple !" .....	8
□ <b>V20.2015.041</b> : Vœu de la Majorité municipale relatif au relogement dans les foyers de travailleurs migrants et à l'hébergement d'urgence .....	9
<b>3. Délibérations</b> .....	<b>13</b>
<b>2015 DU 79</b> : DUP 73, 73bis et 75 boulevard Davout, 8bis rue des Rasselins (20 <sup>e</sup> ). Compte-rendu de l'enquête préalable et avis favorable à la poursuite de l'opération. Mme Hélène VICQ rapporteure. ..	13
<b>2015 DPP 21</b> : Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (pour information des Conseillers d'arrondissement). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure. ....	15
<b>2015 DU 66</b> : Dénomination belvédère Willy Ronis (20 <sup>e</sup> ). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	21
<b>2015 DEVE 37</b> : Approbations des cartes stratégiques du bruit et du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris 2015-2020, pour le lancement de la consultation du public. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure. ....	22
<b>2015 DDCT 13</b> : Autorisation à Mme la Maire de Paris de signer le Contrat De Ville 2015-2020. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....	26
<b>2015 DDCT 14</b> : Subventions (393.965 euros) à 107 associations pour le financement de 128 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Première enveloppe 2015. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....	30
<b>2015 DEVE 03</b> : Réaménagement du square Elisa Borey (20 <sup>e</sup> )—Autorisations d'urbanisme. Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	34
<b>2015 DPE 37</b> : Collecte du verre en porte à porte - Marché de services - Modalités de passation. M. Mohamad GASSAMA rapporteur. ....	35
<b>MA20.2015.022</b> : Désignation de représentants au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées / Modification des conditions de représentation.....	36
<b>2015 SG 22</b> : Subvention (4.000 euros) à l'association de Culture Berbère (20 <sup>e</sup> ). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	36
<b>2015 SG 27</b> : Subvention (5.000 euros) et convention à l'association Quartiers du Monde (20 <sup>e</sup> ). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.....	36
<b>2015 DLH 46</b> : Construction neuve de 14 logements sociaux 42-44 rue Orfila (20 <sup>e</sup> ) – Prorogation des garanties de la Ville sollicitée par DOMAXIS. Mme Hélène VICQ rapporteure. ....	36

**2015 DDCT 33** : Modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier du 20<sup>e</sup> arrondissement. Mme Florence de MASSOL rapporteure..... 36

**2015 DFPE 128** : Subvention (45.697 euros) et avenant à l'association Lutin Lune pour la crèche parentale (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure..... 36

**2015 SG 21** : Subvention (3.000 euros) à l'association ARCHIPELIA (20<sup>e</sup>). Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure..... 37

**4. Suite des vœux ..... 37**

**V20.2015.036** : Vœu déposé par Atanase PERIFAN et le groupe UMP20<sup>ème</sup> relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière..... 37

**V20.2015.037** : Vœu à la Maire du 20<sup>ème</sup> arrondissement présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe UMP20<sup>ème</sup>, relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur l'ouverture des commerces le dimanche ..... 38

**V20.2015.039** : Vœu contre le désengagement du département de Paris dans le CIO du 20<sup>e</sup> et l'ensemble des 11 CIO départementaux, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Front de Gauche - Place au peuple !" ..... 39

**V20.2015.042** : Vœu relatif à l'appel à proposition à végétalisation « Du vert près de chez moi », déposé par le groupe EELV, à l'initiative de Kathy Carime-Jalime et Emmanuelle Rivier. ... 41

## **Déroulement de la séance**

### **Mme CALANDRA**

Je vous annonce la liste des présents, des excusés et des absents. Alors, sera en retard : Jérôme GLEIZES. Il est là finalement. Hamidou SAMAKE est là finalement. Jacques BAUDRIER ne sera pas présent. Est-ce qu'il a donné le pouvoir ? Je ne sais pas. Il a donné le pouvoir à quelqu'un Jacques ?

Est-ce que quelqu'un peut appeler la sécurité ? Est-ce que vous pourriez au moins vous renseignez sur l'orthographe de mon nom ? C'est si difficile que ça ? Bon, Monsieur le photographe, là ! Et Madame, vous sortez s'il vous plaît ! Ce n'est pas un cirque ici. Respectez la République française, si vous ne savez pas ce que ça veut dire, on vous expliquera. Madame, s'il vous plaît.

Bien ! Alors, j'en étais aux présents, excusés, etc. Alors, Jacques BAUDRIER s'est inscrit, mais on me dit qu'il risque d'être absent. Hélène VICQ, a priori, est là. Et Charlotte LAURENT, elle est là aussi. Bon, alors, je ne sais pas pourquoi on me dit qu'ils ne seront pas là ? Bon, écoutez, a priori, j'ai tout le monde présent. Ah, non, je crois que Frédéric HOCQUARD a un problème. Frédéric HOCQUARD se fait opérer du genou, c'est ça ? Il a donné procuration à Nathalie MAQUOI. Et Mme AEBISCHER a donné procuration à Mme SIMONNET.

### **Mme GUHL**

Et Emmanuelle RIVIER est excusée également, elle est au Carré Baudouin, Mme la Maire.

### **Mme CALANDRA**

D'accord. Donc, pour explication pour la salle, nous compterons les votes avec les pouvoirs qui ont été donnés.

#### **1. MA20.2015.020 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015.**

### **Mme CALANDRA**

A présent je vous consulte sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015. Donc, y-a-il des demandes de modification ou rectification ? Il n'y en a pas ? M. PERIFAN vous avez la parole.

### **M PERIFAN**

Bonsoir Mme la Maire, chers collègues. Vous avez évoqué, Mme la Maire, lors du dernier conseil municipal, et c'était rapporté au PV, des problèmes qui ont eu lieu dans un centre sportif. Des faits qui ont été visiblement suffisamment graves, puisqu'ils sont occasionnés le déplacement d'un ministre de la République française. Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur ces faits ? Et savoir quelles sont les dispositions que vous comptez prendre ? Merci Mme la Maire.

### **Mme CALANDRA**

M. PERIFAN, on parle de l'adoption du procès-verbal là.

### **M. PERIFANT**

Oui, c'était rapporté en lisant ce procès-verbal.

### **Mme CALANDRA**

Non, mais là, la seule question qui est...

**M. PERIFAN**

Je suis d'accord, c'est dans le procès-verbal et je vous demande une explication sur cet évènement que vous avez évoqué l'autre jour, qui a provoqué le déplacement d'un ministre, et de savoir qu'est-ce qui s'est passé, et quelles sont les mesures que vous comptez prendre ? Merci Mme la Maire et nous voterons, bien évidemment, en fait, le procès-verbal du dernier conseil.

**Mme CALANDRA**

Alors là, je dois dire que vous me prenez de court parce qu'en principe, on vote un procès-verbal, et le procès-verbal n'est que le rapport de ce qui est écrit, et on le vote ou on ne le vote pas, mais après, je veux bien vous donner des informations, mais c'est plutôt en dehors de cette discussion. Mme MAQUOI.

**Mme MAQUOI**

Oui, M. PERIFAN, dans ces cadres-là, vous avez la possibilité de poser une question orale ou écrite à la Maire. C'est plus simple en termes d'organisation, on vous propose qu'on le fasse à la fin à ce moment-là, pour ne pas perturber le déroulement de la séance.

**M. PERIFAN**

Pardonnez-moi, je ne voulais pas perturber le déroulement de la séance, qui me semble déjà suffisamment perturbé par nos voisins.

**Mme MAQUOI**

Sans perturber, mais ce sera plus clair, même pour le prochain procès-verbal.

**Mme CALANDRA**

On ne va pas créer un incident inutile, donc on va adopter le procès-verbal, et ensuite, je vous répondrai à la fin du conseil sur cet évènement. Il faudra juste m'y faire penser.

*Après consultation des membres, le procès-verbal est adopté*

**Mme CALANDRA**

Alors, à présent, nous allons examiner des délibérations, et je vais vous donner comme à l'habitude la liste des inscrits, donc je vous rappelle qu'au regard de notre règlement intérieur, seules les délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription seront discutées. Nous avons donc une inscription :

- sur la DU 79, Mme VICQ ;
- sur la DPP 21, M. SOREL et M. PERIFAN ;
- sur la DU 66, moi-même et Jacques BAUDRIER ;
- sur la DEVE 37, M. PERIFAN, M. BAUDRIER ;
- sur la DDCT 13, Mme DASPET, M. GUERRIEN, M. BAUDRIER, M. SOREL, M. PERIFAN ;
- sur la DDCT 14, Mme DASPET ;
- sur la DEVE 03, M. EPARA EPARA et Mme DE MASSOL ;
- sur la DPE 37, Mme LAURENT, Mme SIMONNET.

Est-ce que j'ai oublié des inscriptions ?

Bien, alors, je vais demander maintenant, à ce qu'on veuille bien évacuer la salle par respect pour des gens avec qui on doit rentrer en discussion, à savoir les résidents du foyer Retrait. Donc, est-ce que les personnes qui manifestent et qui contreviennent au bon déroulement des débats pourraient sortir ? Parce que nous allons examiner un vœu et j'ai choisi de l'inscrire en début de séance pour qu'on puisse discuter avec ces personnes. Ils sont là ? Alors, nous allons passer le vœu sur la Miroiterie. Donc, étant donné qu'il y a des gens dans la salle qui sont intéressés par nos débats sur la Miroiterie, nous parlerons du vœu Retrait ensuite. Je vous propose qu'on discute de ce vœu en premier lieu, de façon à ce que nous puissions laisser ces personnes rentrer chez elles ensuite, si elles le souhaitent.

## 2. Vœux

- **V20.2015.038 : Vœu de soutien à l'attribution d'un local adapté pour la Miroiterie, sur proposition de Laurent Sorel et du groupe "Front de Gauche - Place au peuple !".**

### M. SOREL

Bonsoir Mme la Maire. Bonsoir à tous et à toutes. Comme vous devez le savoir, la Miroiterie était un squat très célèbre dans le 20<sup>e</sup> à Paris, et dans le monde entier d'ailleurs, qui a été évacué en mai 2014 suite à l'effondrement d'un mur. C'était un squat, parce que c'est le mot, un lieu unique, à la fois scène musicale, atelier d'artistes, salle de danse, galerie d'exposition, magasin solidaire, lieu de vie et de résidence. Et c'est une grande perte, on peut considérer, pour le 20<sup>e</sup> arrondissement et pour Paris que ce lieu ait dû fermer, et c'est pour cela que je dépose le vœu pour permettre justement que la Miroiterie puisse trouver un autre lieu, un local adapté, pour poursuivre cette expérience assez unique. Donc, je rappelle quand même que la Miroiterie, c'est 1999 à 2014. C'était à l'époque le plus vieux squat de Paris, et ce n'était pas simplement comme je l'ai dit au début, un lieu culturel et artistique, c'était un lieu aussi où les habitants pouvaient développer le vivre ensemble. C'était un lieu d'éducation populaire et à ce titre, il avait une place toute particulière à Ménilmontant et dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

Il se trouve qu'un certain nombre d'animateurs de la Miroiterie se sont constitués en association, la Miroiterie-Paris, et ils ont fait une demande de local ERP, c'est-à-dire pouvant recevoir du public et non pas uniquement des concerts. Je précise, parce qu'ils insistent pour que les aspects culturels et sociaux du projet soient intrinsèquement liés et qui ne soient pas donc séparés l'un de l'autre. Donc, ils ont fait cette demande de local ERP à la CALASS pour développer en phase avec l'esprit initial de la Miroiterie, un lieu autonome mêlant scène musicale alternative, lieu de solidarité ouvert aux habitants, atelier d'artistes et résidence artistique, sans hébergement sur place, je précise, puisque cette condition est importante pour que cette demande soit acceptée. Pour l'instant, cette demande n'a pas abouti, faute d'avoir pu trouver un local, et donc, vu la volonté réaffirmée de l'association la Miroiterie-Paris de créer un lieu alternatif, vu son sérieux et sa volonté de construire un projet qui tienne, l'idée c'est de proposer au conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement...

### M. CALANDRA

Attendez M. SOREL, excusez-moi. Est-ce que vous pourriez avoir du respect pour cette assemblée ? Monsieur, pourriez-vous avoir le minimum de respect qui consiste à vous taire au moins pour que les débats... Non, Monsieur, bon ! Allez ! Je suspends la séance, le temps qu'ils soient évacués. Excusez-moi, M. SOREL, on reprendra ce débat qui mérite une certaine attention de notre part.

*Suspension de séance*

### M. SOREL

Rebonsoir. Je ne sais pas si c'est nécessaire que je reprenne toute l'explication. Je ne vais pas le faire. Oui, voilà, on n'a pas envie forcément de rentrer très tard chez nous.

### Mme CALANDRA

Ah oui, excusez-moi M.SOREL, je suis vraiment navrée mais je n'avais pas vu que Mme MAQUOI n'était pas là. Et comme c'est elle qui doit vous répondre, ce serait bien que quelqu'un aille la chercher. Je suis navrée, Monsieur, mais je sais que c'est un peu bousculé ce soir. Allez-y, M.SOREL.

### M. SOREL

Donc, je vais reprendre là où j'en étais tout à l'heure : sur proposition du groupe « Front Gauche – Place au peuple » le Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement réaffirme son soutien au projet de l'association la Miroiterie-Paris à la demande de locaux ERP, afin que ce projet puisse aboutir dans les plus brefs délais. Donc, c'est l'objet de ce vœu. Je ne reprends pas toute l'explication et je pense que tout le monde a en tête ce qu'est la Miroiterie et l'histoire particulière de ce lieu. Merci.

**Mme CALANDRA**

Bon alors, effectivement, la Miroiterie a accueilli et produit des musiques alternatives intéressantes et de toute façon, qu'on apprécie ou pas ces musiques, il est important d'avoir des lieux qui puissent les accueillir. J'avais travaillé, j'avais reçu une délégation de la Miroiterie et j'apprécie déjà le pas qu'ils ont fait en se constituant en association. Je donne la parole à Nathalie MAQUOI.

**Mme MAQUOI**

Merci Mme la Maire, merci M. SOREL pour votre vœu et les échanges que nous avons eus cette semaine. Effectivement, vous l'avez rappelé que la Miroiterie et Mme la Maire l'a souligné, était un des lieux de diffusion de musiques alternatives qu'on ne retrouve plus aujourd'hui à Paris - un tout petit peu à la Gaîté Lyrique mais en tout cas on ne retrouve plus cet espace, et c'est effectivement un manque.

Depuis 2013, la Miroiterie s'est constituée en association, ils ont aujourd'hui constitué un dossier, si je peux me permettre de formuler quelques conseils, pour que le dossier aboutisse plus vite, il faudrait peut-être davantage clarifier, notamment le fait qu'il n'y aura pas d'hébergement parce que vous savez qu'en CALASS, il ne peut y avoir d'hébergement. Bien préciser le modèle du dossier, effectivement, en CALASS même si les loyers sont vraiment à prix symbolique, il faut quand même l'inscrire dans le budget, ou au moins les fluides. Et effectivement, nous serions ravis que dans l'Est parisien, ou ailleurs en fonction de l'opportunité, ils puissent avoir un lieu adapté. C'est plus compliqué tout de suite quand on fait de la musique, et c'est pour ça que lors de la dernière CALASS, il n'y a pas eu de propositions parce qu'il faut trouver un lieu où après il n'y ait pas de nuisances, ou en tout cas qui soit adapté. Et puis, deuxième contrainte pour la Miroiterie, puisque comme vous le soulignez, ils veulent accueillir du public, et c'était aussi ça leur force, et ne pas revivre leur histoire, c'est-à-dire accueillir du public dans de bonnes conditions avec des conditions de sécurité. C'est pour ça qu'il leur faut un bâtiment qui soit dans la catégorie ERP. C'est pour ça que, pour en tout cas la majorité, nous allons voter ce vœu pour renouveler notre soutien à l'idée de voir émerger dans l'Est parisien un lieu dédié notamment aux musiques alternatives.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie M. SOREL.

**M. SOREL**

Juste pour préciser qu'on a travaillé effectivement ensemble avec Nathalie MAQUOI, mais aussi avec les membres de l'association la Miroiterie-Paris. Donc ça veut dire qu'il y a une volonté de leur part aussi de chercher des compromis pour arriver à trouver une solution. C'est important de le dire ici. Merci.

**Mme. MAQUOI**

Et donc, dans ces échanges, comme je vous l'ai dit, il n'y a pas de problème s'ils veulent être reçu, que je leur indique, parce qu'à mon avis, il y a des choses dans leur dossier où, formulé autrement, ce sera lu autrement aussi.

**M. GRANIER**

Juste pour une explication de vote. Naturellement, nous serons favorables à ce vœu, et nous félicitons justement d'une voie un peu plus normée pour la Miroiterie, contrairement à ce qui a pu se passer avant. Je me félicite que vous évoquiez que ce fut réellement un squat avec tout ce que ça peut engendrer en matière d'insécurité, sur les bâtiments, sur les personnes qui sont reçues, etc. Donc, la voie que prend aujourd'hui la nouvelle association de la Miroiterie nous satisfait également et on espère d'autres productions culturelles aussi intenses qu'auparavant.

**Mme CALANDRA**

Très bien, écoutez, unanimité sur tous les bancs.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté*

**Mme CALANDRA**

Alors, à présent, puisque nous avons dans la salle des personnes du foyer du Retrait et des associations qui les accompagnent, comme je l'avais annoncé en début de Conseil, nous allons examiner le vœu portant sur ce sujet. Donc, nous en avons deux, l'un du groupe « Front gauche – Place au peuple » et l'autre de la majorité municipale que vous devez avoir sur table. Et je donne la parole à Mme SIMONNET pour défendre son vœu.

- **V20.2015.040 : Vœu de soutien aux personnes expulsées du foyer de travailleurs migrants de la rue du Retrait, sur proposition de Sylvie Aebischer et du groupe "Front de Gauche - Place au peuple !"**

**Mme SIMONNET**

Oui, merci Mme la Maire. Comme tout le monde le sait, la difficulté à laquelle un certain nombre de personnes du 20<sup>e</sup> arrondissement est confrontée est la suivante. Vous aviez des hommes qui habitaient, résidaient dans le Foyer de travailleurs migrants de la rue du Retrait qui est géré COALLIA, et un certain nombre d'entre eux qui logeaient depuis plusieurs années mais n'étaient ni résidents, n'ont pas pu être reconnus comme surnuméraires et parrainés dans le cadre du plan de réhabilitation. Donc, ils n'ont pas pu être relogés lors du plan de réhabilitation, puisque vous savez que le foyer de la rue du Retrait va faire l'objet, comme d'autres foyers auparavant, d'une réhabilitation et que pendant cet intermédiaire-là, un certain nombre des occupants sont relogés ailleurs. Et donc, ces personnes qui se trouvaient dans une situation sans logement en pleine période hivernale sont restées dans les lieux, et ont fini par y être expulsées. Et sans solution de relogement pour une bonne partie d'entre eux, ils ont dû dormir sur les trottoirs, dans la rue, malgré le grand froid. Et donc, une mobilisation, une solidarité, dont je salue la présence dans la salle à la fois des personnes concernées, mais aussi de militants de l'association Droit au logement et d'autres militants du 20<sup>e</sup>, je ne citerai pas l'ensemble des organisations, ont décidé en solidarité de les soutenir en considérant qu'il y avait une urgence et même une urgence humanitaire à ne pas laisser ces hommes à la rue, sur nos trottoirs à Paris. Et donc, même s'il y a eu pendant un moment des solutions d'hébergement, pour une partie d'entre eux, elles ne sont pas forcément pérennes et un certain nombre n'en bénéficient pas. Donc, à travers ce vœu, nous estimons que certes, dans le cadre actuel, ça devrait être à l'État, c'est une responsabilité de l'État de prendre en charge l'hébergement d'urgence et on sait que la politique de l'État, et hélas de ce gouvernement, n'est pas absolument pas à la hauteur au niveau des capacités d'hébergement d'urgence, donc notre vœu souhaite que la mairie du 20<sup>e</sup> et la mairie de Paris ré-interpellent l'État sur ses responsabilités en matière d'hébergement d'urgence. Nous souhaitons également que la mairie de Paris soit à l'initiative pour demander qu'il y ait une table ronde entre les représentants de la ville de Paris, de la mairie du 20<sup>e</sup>, de la préfecture, des expulsés du foyer du Retrait, des associations qui les soutiennent et du bailleur COALLIA parce que le bailleur COALLIA a également une responsabilité, dans le fait qu'il ait refusé de prendre en compte l'ensemble des occupants, mais nous souhaitons, en plus de cette table ronde, en plus de l'interpellation de l'État, qu'on prenne la mesure qui s'impose. Il y a une situation d'urgence, il y a une urgence humanitaire. On ne veut pas que les personnes restent dormir à la rue avec tous les dangers que cela comporte pour leur sécurité, pour leur santé. On ne peut pas se construire et avoir une dignité sans avoir au moins un hébergement avant de pouvoir accéder à l'ensemble de ses droits. Donc, on souhaite que la mesure qui s'impose, qui est celle au moins de la réquisition d'un gymnase le temps de trouver d'autres solutions plus pérennes et plus adaptées, soit prise. Voilà l'esprit de notre vœu, je vous remercie.

**Mme CALANDRA**

Alors, je vais donner la parole à Mme KELLER et puis à M. GASSAMA. Mme KELLER, vous présentez le vœu de la majorité. M. GASSAMA a demandé la parole également.

- **V20.2015.041 : Vœu de la Majorité municipale relatif au relogement dans les foyers de travailleurs migrants et à l'hébergement d'urgence**

**Mme KELLER**

Merci Mme la Maire. Mme SIMONNET fait, en effet, la présentation d'une situation que nous connaissons dans le 20<sup>e</sup> arrondissement et qui n'est, comme vous l'avez rappelé, pas du fait ni de la mairie d'arrondissement, ni de la Ville de Paris et qui est effectivement une situation d'urgence humanitaire pour laquelle nous avons œuvré les uns et les autres, que ce soit effectivement le travail des associations mais également le cabinet de la Maire, ces derniers temps, l'interpellation du cabinet de Dominique VERSINI à la ville, et heureusement, la solidarité des habitants de l'arrondissement. Donc on est effectivement d'accord sur un constat qui est que cette situation est inadmissible et que, par ailleurs, comme vous l'avez redit, elle est du fait du bailleur, enfin de COALLIA en l'occurrence, qui n'a absolument pas anticipé de façon importante et juste la situation des personnes hébergées, non pas à titre habituel et régulier dans le foyer du Retrait, mais depuis, pour certains, de nombreuses années. Donc, ça c'est la première chose que nous devons rappeler ici, c'est que la Maire du 20<sup>e</sup>, par le biais de son cabinet et des élus qui ont œuvré depuis de nombreuses semaines pour essayer de régler cette situation, a un fait l'ensemble de ce que vous demandez à travers votre vœu, et que nous rappelons également, c'est-à-dire, à la fois interpellation l'État et lui rappeler les responsabilités, en particulier pour que le nombre de places d'hébergement, et notamment les places d'hébergement d'urgence puisse augmenter de façon significative, et pas uniquement en période de grand froid, puisque nous demandons, la majorité demande à travers ce vœu que la ville de Paris intervienne auprès de l'État pour que tous les dispositifs qui permettent l'arrêt de la gestion de l'hébergement d'urgence au thermomètre soient mis en place ; c'est-à-dire qu'effectivement, on ne règle plus la question du dispositif d'accueil d'urgence sur le thermomètre et sur les degrés de froid ou de plus grand froid qui existent. Donc ça, c'est une interpellation que nous souhaitons que la ville puisse faire auprès de l'État.

Quant à la question de la table ronde, il est évident et c'est pour ça que je ne peux que vous dire que nous sommes d'accord et que nous le demandons dans notre vœu. La préfecture de Paris, bien sûr, la mairie d'arrondissement, bien sûr, ainsi que la ville de Paris, mais également et en premier chef, les personnes expulsées doivent pouvoir participer à une table ronde à laquelle COALLIA est fortement invitée, bien évidemment, puisque dans ces structures-là, il doit y avoir un accompagnement social en amont qui puisse être fait. Les associations de soutien sont les bienvenues, et de toute façon, on ne peut rien faire sans elles, bien évidemment.

Quant à la situation des sur-occupants des foyers de travailleurs migrants, de façon générale, puisqu'elle est criante pour la situation du foyer Retrait, mais de façon plus générale, il faut que l'ensemble des solutions d'hébergement soient trouvées lorsque ces foyers ferment, et qu'elles n'entraînent aucune mise à la rue en période hivernale, notamment. Mais puisque les travaux sont indispensables et nécessaires pour la remise aux normes et permettre aux travailleurs d'être hébergés dans des conditions dignes, il n'est pas absolument pas question que les travaux s'arrêtent en période hivernale bien sûr. La solution que nous demandons, c'est qu'il y ait en période hivernale une solution d'hébergement qui puisse être trouvée.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie. M. GASSAMA, vous avez la parole

**M. GASSAMA**

Oui, au nom du groupe socialiste, nous allons demander à ce que le vœu de la majorité soit voté en remplacement du vœu de Mme SIMONNET. Je veux juste rappeler que, lors des concertations que l'on a menées, beaucoup de concertations sur la réhabilitation et la reconstruction, parce que pour le foyer Retrait c'est une reconstruction totale, ce n'est pas simplement une réhabilitation, c'est le bâti qui était complètement pourri et on ne pouvait pas laisser ces personnes à l'intérieur de ce bâtiment-là. Donc, avec Mme la Maire, on a énormément eu de réunions, de concertations, d'explications de la démarche, même avec une démarche participative avec les riverains, ça a été vraiment pour nous quelque chose d'assez conséquent. Et donc, effectivement, nous arrivons à ce moment où des sur-occupants doivent être aussi traités. Donc, la Maire a fait toutes les interpellations qu'il faut, comme l'a dit ma collègue Anne-Charlotte KELLER, et bien sûr, nous demandons à ce que, comme elle l'a dit, avec l'État, la ville de Paris, les associations qui soutiennent ces résidents, de pouvoir réfléchir sur

l'hébergement d'urgence. Je tiens à rappeler aussi que la ville de Paris élabore un plan de grande urgence par Mme VERSINI et donc, appuyer cette démarche-là qui me paraît vraiment important. Donc, on appelle à voter le vœu de la majorité.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Mme VICQ.

### **Mme VICQ**

Oui, Mme la Maire, chers collègues, un petit mot supplémentaire au nom du groupe des élus communistes. Je ne vais pas revenir sur la situation qui a amené à cette situation très critique qui a été rappelée par mes collègues. Néanmoins, ce qu'on peut dire et rappeler, c'est que cette situation est particulièrement révélatrice de la saturation de l'hébergement d'urgence à Paris et en région parisienne, notamment en période hivernale. Les collègues l'ont rappelé. Il s'agit là aussi tout de même de reconnaître les efforts qui ont été fournis par la ville. M. GASSAMA l'évoquait, notamment, dans le cadre du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, avec un travail important fait de diagnostics et de concertations avec les associations qui luttent contre l'exclusion et pour la réinsertion sociale. Cependant, il faut rappeler que les constats sont particulièrement alarmants, ce que les associations nous font remonter concernant les moyens restreints qui sont mis en œuvre, la dégradation des conditions d'accueil des centres d'hébergement, la saturation des dispositifs de secours des personnes sans-abris, notamment le 115, et le manque de places d'hébergement d'urgence, en plus de cette gestion au thermomètre qu'on évoquait. Donc, le travail amorcé, qui est néanmoins positif pour partie, doit se poursuivre, en étant bien conscient qu'aucune solution ne peut être trouvée si les causes profondes de ces constats ne sont pas traitées, notamment la difficulté d'accès aux droits de ces personnes qui sont en grande précarité, l'accès à l'emploi, bien sûr, l'accès au logement, l'amélioration de la situation administrative des migrants sans papier et donc, qui ne permettent pas aujourd'hui, facilement de sortir de ces situations d'urgence. Donc, le groupe communiste appuie évidemment le vœu de la majorité que nous avons travaillé ensemble pour que cette situation du foyer du Retrait qui pourrait se reproduire dans d'autres foyers, dans le cadre du plan de traitement des foyers parisiens, ne se reproduise pas et qu'on puisse trouver des solutions en amont, et qu'on ne se retrouve pas, a fortiori en période hivernale, devant une situation aussi terrible.

### **Mme GUHL**

Mme la Maire, chers collègues, oui je me joins à ce qui vient d'être dit. La situation qui a eu lieu pour ces habitants du foyer du Retrait est effectivement, aujourd'hui, inacceptable. Cinq jours à la rue par temps de grand froid pour un groupe de personnes, humainement, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation, et nous devons tout faire pour qu'elle ne se reproduise pas dans d'autres opérations de destruction ou de rénovation, notamment de foyers. Alors, vous aviez raison Mme KELLER lorsque vous disiez que la mairie de Paris intervient et intervient déjà au-delà de ses compétences pour le relogement des habitants des foyers, puisque non seulement, il y a le relogement des résidents, mais également des surnuméraires, ce qui n'est pas en premier lieu de la compétence directe de la ville. Donc ça, il faut le signaler. Pour autant, et je fais allusion à notre intervention au mois de décembre, cette situation aurait pu être anticipée puisque nous savions et tout le monde savait que cette situation du Retrait particulièrement était délicate sur ces occupants qui n'étaient ni les résidents, ni les surnuméraires et qui étaient des sur-surnuméraires du foyer du Retrait. Donc, nous regrettons que nous n'ayons pas pu l'anticiper correctement pour éviter que nos voisins passent cinq jours à la rue.

Donc, je pense que ce qui est dans le vœu de notre majorité, ce soir, répond aux besoins, c'est-à-dire d'une part, que cette situation ne se reproduise pas dans d'autres cas de rénovation et de reconstruction ; et d'autre part, de pouvoir trouver une solution immédiate dans les jours à venir pour que les habitants du foyer du Retrait puissent être hébergés, au moins pendant cette période de froid dans les jours et les semaines à venir.

## **M. GRANIER**

Merci Mme la Maire, chers collègues, je partage ce qu'il vient d'être dit par Antoinette GUHL. Simplement, je ne voudrais pas donner l'impression d'utiliser une situation que je trouve un peu misérable. Cinq jours à la rue, par grand froid, pour certaines personnes, je pense Mme la Maire, plutôt que d'essayer de trouver des responsables, avec tantôt la mairie, tantôt l'État, tantôt le bailleur, vous auriez été bien heureuse d'ouvrir un gymnase pour cinq nuits. C'est juste ce qu'il fallait faire. C'est une situation d'extrême urgence, je pense que vous auriez grandi en ouvrant un gymnase. Maintenant, il y a quand même beaucoup de choses qui sont mélangées dans les considérants. Personne n'ignorait cette situation, tant au niveau du surnombre, et vous mélangez, tout est un petit peu mélangé entre les mal-logés, les sans-papiers, des cas dramatiques sur le plan humain. Donc, nous préconiserons, enfin je préconiserai au nom du groupe, plutôt l'abstention au regard des considérants et en dépit des conclusions et des propositions qui nous paraissent aller dans le bon sens. Mais face à une situation d'urgence, il faut agir en urgence. C'est une évidence. Maintenant, tout un tas de tables rondes, tout un tas d'associations qui sont très bien subventionnées, tout un tas de choses comme ça, j'ai peur que ça se reproduise, que personne encore n'ait la responsabilité d'agir avec urgence. Donc, nous nous abstenons pour toutes ces raisons. Merci.

## **Mme CALANDRA**

Oui. M. GRANIER, j'ai demandé, ce jour-là, l'ouverture d'un gymnase. Je vous rappelle que la Maire d'arrondissement ne peut à elle toute seule obtenir l'ouverture d'un gymnase. Il faut qu'il y ait une validation de la ville de Paris. Et le problème, moi, je n'aime pas rejeter les fautes sur les autres, la ville de Paris fait bien au-delà de ce qu'elle doit faire. C'est le département de France qui assume le plus la solidarité avec les grands exclus, les gens à la rue, les mineurs étrangers isolés. Nous sommes le département de France qui en accueille le plus avec la Seine-Saint-Denis et qui en traite le plus. Le problème, c'est que nous faisons le constat depuis de nombreuses années : un de l'insuffisance de la réponse de l'État. Et là encore une fois, je ne veux pas rejeter la pierre. Le 115 qui a été conçu au départ comme le système de réponse à l'urgence a fonctionné, et il s'est retrouvé totalement saturé. Et aujourd'hui, nous travaillons avec Mme VERSINI. J'ai eu plusieurs réunions, sur de nombreux sujets que ce soit les mineurs étrangers isolés, que ce soit l'accueil par le 115, etc. Nous travaillons avec la préfecture de région, la préfecture de Paris et de nombreux autres interlocuteurs, mais ce sont des sujets extrêmement compliqués.

Nous avons dans le 20<sup>e</sup> arrondissement à peu près 70 hôtels dits sociaux qui sont tous pleins à craquer, où nous avons des gens qui paient, enfin pour lesquels l'ASE paie des sommes, que je considère comme indécentes, avec parfois des tenanciers d'hôtel qui sont de véritables marchands de sommeil, pas tous mais un certain nombre, et qui ne respectent pas leurs hôtes. Et ces hôteliers, régulièrement, disent : « Eh bien, je loue la chambre au 115 pour 15 jours, pour un mois, pour deux mois, et ensuite, c'est dehors ». Et donc, on se retrouve avec des familles errant dans toute l'Île-de-France, des travailleurs sociaux épuisés à force de transmettre des dossiers, au lieu de s'occuper de ce dont ils devraient s'occuper, etc. Moi, je travaille là-dessus, je vous rappelle que ce n'est pas la compétence d'un Maire d'arrondissement. Ce n'est ni sa compétence par la loi, ni sa compétence par les pouvoirs matériels, par ses moyens. Mais, pour autant, je ne me défais pas, ça fait depuis des années que je travaille sur ces sujets. J'avais réclamé, d'ailleurs sous le gouvernement de M. SARKOZY à de très nombreuses reprises, à la préfecture des réunions de travail sur ce sujet, et à l'époque, on n'en a jamais eu. Au moins, maintenant, on a un préfet qui répond présent. On progresse mais il n'y a pas de baguette magique. Le problème de réquisitionner des gymnases, c'est que quand vous réquisitionnez des gymnases, il ne se passe rien d'autre dans le gymnase que ça ou presque. C'est très compliqué. Or, il faut aussi faire tourner une ville. Il faut faire tourner la ville, les habitants ont aussi des besoins. Et en plus, les gymnases, ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus adapté. Bref, pour toutes ces raisons, on essaie de travailler à des solutions plus pérennes. Alors, j'entends que Mme GUHL dit : « On aurait pu anticiper ». Enfin, vous savez, nous, on a rénové sept foyers dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, celui-ci était le septième, et c'est la première fois que le problème se pose. Et pour pouvoir anticiper, Mme GUHL, il faut connaître le nombre de personnes précisément dont il est question, leurs noms, pouvoir les contacter. Or, précisément, un certain nombre d'entre eux ne veulent pas être forcément connus de nous ou du gestionnaire du foyer, ou d'une quelconque autorité publique. Donc, ce sont des sujets un tout petit peu plus complexes que ce que vous semblez dire. Et en plus, nous essayons, comme vous le savez, de traiter nos habitants décemment. Et par exemple, vous aurez noté que la police n'a reconduit personne dans des centres de rétention, ni aux frontières, etc. Donc, vous noterez la délicatesse du travail qui est opéré, en l'occurrence, puisque nous avons

pris en compte la présence ancienne d'un certain nombre de ces personnes. Encore une fois, je n'ai pas leur dossier individuel, donc j'ai apprécié la situation avec les éléments que j'avais, qui étaient faibles. Donc, il est facile, si vous voulez, de dire : « Il aurait fallu », « On aurait dû », « Y'a qu'à, faut qu'on ». Le problème, c'est que ce sont des sujets extrêmement délicats, qu'on ne peut régler qu'au cas par cas. Moi, je ne sais pas loger 20 personnes ou 40 personnes en une seule fois. Ça, personne ne sait le faire à Paris, personne, ni la préfecture, ni la mairie d'arrondissement, ni la ville de Paris, ni les associations. Et donc, on est obligé de traiter les dossiers individuellement. Et c'est toujours un peu compliqué. Mais comme on ne veut pas non plus brutaliser les gens, on ne peut pas les séparer quand ils veulent rester tous groupés. Vous voyez ? On ne va pas faire donner la troupe. Alors, il faut discuter, négocier, rentrer en contact. C'est compliqué de savoir combien de personnes exactement ça concerne ? Où est-ce qu'on peut les contacter ? Bref, tout ça prend beaucoup de temps et moi, je sais bien autour de cette table qui est-ce qui va faire le boulot *in fine*.

Alors, Mme SIMONNET, c'est à vous. Est-ce que vous maintenez votre vœu ?

### **Mme SIMONNET**

Oui, je maintiens mon vœu et je voterai néanmoins le vôtre. Mais, mes chers collègues de la majorité, sur les quatre points que vous mettez dans votre vœu :

Premier point, quand vous dites que la situation des sur-occupants des foyers travailleurs migrants soit prise en compte dans le cas du plan de traitement des foyers travailleurs migrants. Sur le papier, c'est déjà le cas. Et dans le cadre de la réhabilitation des sept foyers de travailleurs migrants dont vous parlez Mme la Maire, il y a eu justement des négociations avec les délégués. Et dans les négociations avec les délégués, c'était, il y a un certain nombre de surnuméraires que chaque résident peut parrainer et pas plus. Et il y a eu des rapports de force. Ils ont essayé, les délégués, d'aller jusqu'au bout pour essayer d'en prendre en charge le maximum. Mais je peux vous assurer que dans tous ces foyers de travailleurs migrants, dire qu'aucun occupant sur-sur-surnuméraire ne s'est retrouvé sans solution, dans la réalité, c'est faux. Tout le monde le sait. Donc, remettre ça sur le papier, c'est magnifique, c'est des belles intentions. C'est pour ça que je le voterai, parce que je sais qu'il faudra, à nouveau se battre pour faire appliquer ce premier point parce que la réalité n'est pas celle-là. Mais surtout, oui, mes chers collègues, il y a une situation de saturation totale de l'hébergement d'urgence. Bien sûr que la ville est engagée, bien sûr que la ville fait des efforts, mais force est de constater que les efforts du gouvernement et les efforts de la ville ne sont pas absolument pas à la hauteur de l'aggravation de la situation. Alors, visiblement, les interpellations, que je ne nie pas que vous ayez pu effectuer, ne suffisent pas à changer la situation. Moi, je ne peux que vous conseiller de choisir un mode d'interpellation bien plus assumé, et médiatiquement assumé. On verra, tout à l'heure, quand on abordera le point sur les 11 CIO, je ne me contente pas d'écrire à Mme CORDEBARD, j'assume. Je fais des communiqués de presse. Et j'assume, oui à un moment donné, qu'il faut des mobilisations sociales et des rapports de force pour faire bouger ceux qui, par leur politique d'austérité, laissent les choses s'aggraver. Mais surtout, vous dites : « La ville de Paris ne peut pas tout. Et l'arrondissement ne peut pas tout ». On est un arrondissement de 185 000 habitants, on parle de combien de personnes là, pour le foyer de travailleurs migrants ? On parle de 47 personnes. Vous parlez, vous dites : « On ne veut pas brutaliser les gens ». Mais vous vous rendez compte de la brutalité de ceux qui sont restés à la rue depuis le 6 février ? Face à cette brutalité-là, oui, les gymnases sont des équipements qui relèvent de l'inventaire de l'arrondissement. Et bien, oui, vous auriez dû, comme cela a pu être dit précédemment, réquisitionner ces gymnases. Et je suis persuadée que la ville de Paris, à ce moment-là, aurait fait machine arrière et aurait accepté ces réquisitions. Bien sûr, c'est à l'État de payer ces réquisitions mais vous auriez été dans un autre rapport de force pour ensuite exiger son financement. Et à un moment donné, il faut savoir le coût de la vie. Qu'est-ce qui est le plus coûteux ? La ville ne doit pas assumer de payer parce que c'est à l'État de payer et on laisse les gens dormir à la rue ? Ou on se dit : « Il y a une urgence humanitaire. On ne laisse pas ces 47 personnes » ? Et bien sûr qu'il y aurait eu des jeunes et des associations sportives pénalisés. Mais quelle est la priorité ? Et nous ici élus, nous sommes là pour délibérer de l'intérêt général, et l'intérêt général premier, c'est que ces personnes, leur vie ne soit pas en danger, leur dignité ne soit pas, à ce point-là, méprisée en les laissant à la rue.

Donc, oui, je voterai ce vœu de la majorité, mais nous maintenons au niveau du groupe « Front de gauche – Place au peuple » notre vœu parce que nous estimons que la situation d'urgence exige plus de courage politique. Je vous remercie.

**Mme CALANDRA**

Oui, Mme SIMONNET, je rappelle que nous avons demandé à des personnes, encore une fois, le 115 et d'autres structures peuvent prendre les gens individuellement. À coup de 47, on ne sait pas faire. M. GASSAMA a demandé la parole.

**M. GASSAMA**

Oui, je voudrais juste demander à Mme SIMONNET où elle était pendant toutes ces réunions que l'on faisait dans tous les foyers de travailleurs migrants. Où elle était quand on comptait effectivement les surnuméraires ? Comment on traitait, lors des cas par cas qu'on faisait pour que tous les résidents soient desserrés dans des résidences dans le 14<sup>e</sup>, dans le 15<sup>e</sup>, à Docteur-Gley, où elle était ? Je le demande, c'est tout. Merci.

**Mme GUHL**

Oui, moi, j'aimerais aussi demander à Mme SIMONNET, si aujourd'hui, ok, j'entends bien ses propos, où elle était pendant ces cinq jours où ces personnes effectivement étaient à la rue ? Donc, j'entends votre énergie, ce soir, je ne me souviens pas l'avoir vue autour du parc Sorbier au moment voulu, Mme SIMONNET.

**Mme CALANDRA**

Bon, je propose que nous passions au vote. Donc, je soumetts au vote le premier vœu de Mme SIMONNET. Vous aurez compris que je vous appelle à ne pas le voter et à voter celui de l'Exécutif.

*Après consultation des membres, le vœu de Mme SIMONNET est rejeté*

*Après consultation des membres, le vœu de a majorité est adopté*

À présent, nous allons passer à l'examen des délibérations sur lesquelles des conseillers se sont inscrits.

**3. Délibérations**

**2015 DU 79 : DUP 73, 73bis et 75 boulevard Davout, 8bis rue des Rasselins (20<sup>e</sup>). Compte-rendu de l'enquête préalable et avis favorable à la poursuite de l'opération. Mme Hélène VICQ rapporteure.**

**Mme VICQ**

Donc, la délibération que nous examinons ce soir, relative au projet du 73 au 75 boulevard Davout constitue une étape importante pour la restructuration du secteur Saint-Blaise qui est déjà en cours, en marche depuis plusieurs années. Elle consiste à prendre en compte, cette délibération, le compte rendu de la Commissaire enquêtrice qui était chargée de l'enquête publique pour la déclaration d'utilité publique du projet, et d'autoriser sa poursuite. Le projet, donc la création de cette école élémentaire de 10 classes, est nécessaire à plusieurs titres. Elle va, dans un premier temps, permettre le déplacement d'une partie de l'école du Clos et permettre aux enfants de suivre une scolarité normale puisqu'aujourd'hui, comme vous le savez, la cour de l'école est enclavée au milieu d'un ensemble de logements et a dû être couverte par un filet pour empêcher les jets d'objets divers dans la cour. Le déplacement de cette école va également permettre de travailler à la restructuration urbaine de l'ensemble de l'îlot du Clos-Mouraud et permettre des traversées de celui-ci. Nous avons délibéré, souvenez-vous, il y a quelques mois pour l'attribution d'étude urbaine pour ce secteur et l'équipe choisie a commencé à travailler à ce projet urbain. Une première réunion publique est d'ailleurs prévue en avril prochain, à laquelle vous êtes tous invités à participer, pour échanger et partager sur les premières orientations urbaines proposées pour ce secteur.

Donc, le projet, sur lequel nous délibérons aujourd'hui, prévoit également la création d'une crèche de 66 berceaux. C'est un sujet qu'on a déjà évoqué, de nombreuses fois, dans ce secteur qui est encore à l'heure actuelle en déficit en matière d'accueil de petite enfance. C'est donc bien une étape très importante que l'autorisation de la poursuite de ce projet d'équipement, qui verra son ouverture selon le calendrier qui est arrêté aujourd'hui pour la rentrée scolaire 2019. Et je pense qu'on peut tous se féliciter de l'avancement de ce projet essentiel.

#### **Mme CALANDRA**

Merci beaucoup. Alors, c'est le tour des B. J'ai M. LE BARS, M. BLANDIN et M. BAUDRIER. Alors, M. LE BARS.

#### **M. LE BARS**

Oui, merci Mme la Maire. Donc, au nom du groupe socialiste, républicain socialiste et apparenté, et bien évidemment, en tant qu'adjoint aux affaires scolaires, je ne peux que me réjouir de cette délibération et des conclusions favorables des enquêtes préalables qui permettent la poursuite de ce projet. Nous sommes, en effet, quelques-uns autour de cette table et au sein de cette assemblée à avoir visité les écoles de la rue du Clos récemment ou lors de la précédente mandature et à avoir pu déplorer ces filets de protection placés au-dessus de la cour pour protéger les élèves des jets d'objets divers lancés depuis les appartements de l'immeuble surplombant cette cour. J'ajouterai à ça que nous avons également connu, dans cette école, dans son histoire un peu plus lointaine, des dégâts des eaux liés à cette même situation d'une école située en-dessous de plusieurs étages de logements. Donc, cette situation n'est pas acceptable pour les 350 enfants qui fréquentent quotidiennement ce groupe scolaire. Et donc, je trouve que ces écoles symbolisent, à elles seules, certaines idées très contestables des urbanistes des années 60 et 70. Donc, cette délibération est une étape essentielle au futur déménagement de ces écoles boulevard Davout et une étape supplémentaire dans la transformation profonde de ce quartier qui est le fruit d'une réelle volonté politique affirmée lors de la précédente mandature et poursuivie aujourd'hui.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Alors, M. BLANDIN et ensuite M. BAUDRIER.

#### **M. BLANDIN**

Je vais faire très court, mais, effectivement, on attend ce projet depuis tellement longtemps qu'on ne peut être que content et effectivement, j'espère que ça va évoluer, qu'on arrivera à démolir le fameux gymnase. Enfin, moi, je pense que Jacques nous en dira un peu plus. Il connaît bien le projet. On l'a suivi ensemble pendant un certain temps, il faut vraiment voter ce projet. C'est vraiment quelque chose qu'on attend tous, et notamment les gens du quartier Saint-Blaise.

#### **Mme CALANDRA**

Merci M. BLANDIN pour votre concision. M. BAUDRIER.

#### **M. BAUDRIER**

Merci Mme la Maire. Oui, juste pour information, nous sommes, évidemment, très attentifs, avec Colombe BROSSEL, adjointe à la Maire de Paris en charge de la politique de la ville, et moi en charge des GPRU, à ce que tous les projets d'investissement dans les quartiers populaires avancent au meilleur rythme. Et bien entendu, nous sommes attentifs sur ce projet essentiel pour le GPRU Saint-Blaise. Il avance, les études de la Direction du patrimoine de l'architecture sont engagées. La déclinaison du programme d'investissement de la mandature, je pense par Julien BARGETON et toute l'équipe de la Direction des finances va bien entendu prendre ce projet. Et d'ailleurs, merci du travail très collaboratif et pour ce qui est de la déclinaison, donc, des investissements de la ville de Paris qui prend bien en compte, en grande priorité, les quartiers populaires. Donc, ça avance très bien et au meilleur rythme, ce qui n'a pas toujours été le cas sur ce projet. Donc, je m'en félicite au plus haut point.

### Mme CALANDRA

Je vous remercie. Effectivement, alors, je rappelle deux grands objectifs, non seulement, il s'agit de restructurer les deux écoles, de créer une crèche, mais aussi d'aérer l'îlot du Clos qui est très dense, d'y créer de nouvelles circulations et si possible des espaces verts ou des espaces publics de qualité. Voilà, donc, je souhaiterais qu'on parvienne à faire tout ça, il faut faire des études de faisabilité. Et il faut, bien entendu, y associer la population comme nous le faisons habituellement dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous consulte.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée*

**2015 DPP 21 : Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (pour information des Conseillers d'arrondissement). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.**

### Mme CALANDRA

Donc, c'est une communication sans vote. M. Laurent SOREL a demandé la parole ainsi que M. PERIFAN. M. SOREL.

### M. SOREL

Merci Mme la Maire. Sur le contrat prévention et sécurité, j'ai un certain nombre de questionnements et de doutes. D'abord, il est précisé que, normalement, les habitants doivent être associés, non seulement à son élaboration mais sa mise en musique. Il est censé permettre l'implication pérenne des habitants et soutenir les initiatives en faveur de la prévention des conflits et des incivilités. Or, je constate un manque, sauf erreur de ma part, c'est que les conseils citoyens ne sont pas du tout cités. Donc, si c'est le cas, ce sera assez problématique. Les conseils de quartier, oui, mais, il y a là, selon moi, un problème en termes justement d'association des habitants aux questions de prévention et de sécurité.

Par ailleurs, j'ai un certain nombre de critiques à faire, par exemple, sur la manière dont sont mises en place les ZSP avec le tout, on va dire, le tout répressif par rapport à la vente à la sauvette. Bon, ça c'est le débat par rapport aux biffins, c'est-à-dire sans réelle volonté de chercher des alternatives pérennes quelle que soit la difficulté, d'ailleurs, de la chose. On sait qu'il y a des expérimentations qui ont été tentées, par exemple, les carrés biffins avec toutes les limites que ça peut avoir, mais en tout cas, l'idée que la seule répression est la solution me semble assez limitée. Il y a aussi la question de la façon dont on conçoit la sécurité, la tranquillité publique pour les bailleurs sociaux. Bon, en gros, c'est une question qui est déléguée au Groupement parisien inter-bailleurs de sécurité, GPIS, avec un problème, c'est qu'évidemment, c'est des interventions qui se font ponctuellement et que face aux difficultés, aux tensions qui peuvent exister sur le terrain, il me semble que l'une des solutions c'est la présence, par exemple, systématique de concierges, alors que c'est sur l'ensemble des immeubles, ce qui permettrait d'assurer une présence humaine, mais donc, ça c'est un premier élément.

Le deuxième élément sur les questions de tranquillité publique et de sécurisation des espaces collectifs, c'est le recours à la vidéosurveillance. Bon, on l'a déjà eu le débat ici. Il me semble qu'on n'est pas les seuls, groupe « Front Gauche – Place au peuple », à défendre l'idée qu'il y a une alternative. Il faut trouver des alternatives à la vidéosurveillance avec l'idée que c'est d'abord la présence humaine qui permettra de déminer les tensions et de régler un certain nombre de conflits. Et justement, par rapport à ça, il y a effectivement le développement nécessaire, en tout cas, plus que ce qui se fait actuellement, des correspondants de nuit mais aussi des correspondants de jour. Donc, toujours avec l'idée que la présence humaine, sur le terrain, est la manière la plus efficace de déminer les conflits qui peuvent exister.

Je terminerai sur une dernière chose. J'ai beaucoup de commentaires à faire mais il est tard donc, je vais en rester là, sur la question des discriminations. Je pense qu'il y a effectivement un certain nombre de choses qui sont faites par rapport à l'accès aux droits, les points d'accès aux droits, les maisons de justice et de droit, les relais, l'accès aux droits, mais il me semble qu'il y a des manques en termes d'informations. C'est-à-dire que les gens qui sont victimes de discrimination n'ont pas forcément une idée précise des lieux où ils peuvent se rendre pour se plaindre, pour déposer plainte ou pour trouver une solution à leur problème. Donc, évidemment, il y a des choses qui sont faites mais

ce n'est pas suffisant et surtout, la plupart des Parisiennes et des Parisiens ignorent les possibilités qu'ils ont de respecter leurs droits. Et une dernière chose, je remarque effectivement, il y a un guide anti-discrimination sur les établissements de nuit. C'est très bien mais il me semble qu'il faudrait aussi développer des guides anti-discrimination, par exemple, dans les Pôles emplois sur la question des discriminations à l'embauche. Il y a aussi la question des discriminations en logement. Et puis, il y a une dernière question, il me semble qui n'est pas intégré, je sais qu'elle fait polémique. C'est effectivement la question des violences policières qui existent et discrimination au faciès. Et je pense que par rapport à ça, la ville de Paris aurait pu expérimenter, en tout cas, discuter avec la préfecture de l'application expérimentale des récépissés qui ont été proposés à une époque par un certain gouvernement. Et je pense que ça fait partie des expérimentations qui pourraient être utiles dans notre ville. Merci.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Alors, M. PERIFAN a demandé la parole.

### **M. PERIFAN**

Merci Mme la Maire. Chers collègues, ce contrat parisien de prévention et de sécurité est un dossier important, essentiel pour les Parisiens, donc permettez-moi que je prenne quelques minutes pour l'aborder. Je tiens d'abord à souligner le travail important qui a été fait dans le cadre de la préparation de ce contrat : 200 pages, 3 axes relativement cohérents : prévenir la délinquance des jeunes, protéger les personnes fragiles, améliorer la tranquillité publique, voirie et meubles ; 31 fiches actions. Beaucoup de propositions intéressantes que nous soutiendrons : lutte contre l'absentéisme scolaire, formation citoyenne des jeunes, renforcement des possibilités d'expulsion des auteurs de trouble. Néanmoins, permettez-moi, si vous le souhaitez, de regretter que la question du financement du contrat parisien de sécurité soit totalement absente du document qui nous a été communiqué, ce qui laisse douter de la réalisation effective de l'ensemble des actions énumérées.

J'appelle également votre attention sur la nécessité d'inscrire une logique d'évaluation dans la démarche du contrat parisien de sécurité, en établissant au fur et à mesure de leur réalisation, un diagnostic des impacts des actions menées sur la sécurité des Parisiens au moyen de la publication mensuelle des chiffres de la sécurité parisienne par la préfecture de police.

Je souhaiterais dans mon propos aborder quatre points. Le premier, un niveau d'insécurité préoccupant à traiter. Dans l'avant-propos du contrat, de mémoire, je pense que les signataires disaient que Paris est une capitale qui doit et qui demeure sûre. Une majorité de Parisiens ne semble pas partager ce constat, à raison. Le récent classement de Safe Cities Index de 2015 des métropoles mondiales ne place Paris qu'à la 23<sup>e</sup> place sur 50. New York est à la 10<sup>e</sup>, Londres à la 18<sup>e</sup>. La courbe d'évolution de la délinquance à Paris semble durablement s'inscrire à la hausse. Je parle de l'évolution sur 12 mois glissants entre janvier 2014 et janvier 2015. 20 000 faits de plus de délinquance enregistrés, tout agrégat confondu. 9,5 % de plus d'atteintes aux biens ; 10,9 % de plus de violences physiques non crapuleuses sans intention de voler. Le bilan présenté par le contrat précédent se heurte à un constat sans appel : le travail partenarial sur la sécurité à Paris peut sembler fonctionnel à la lecture de chaque action entreprise, mais le résultat global reste médiocre. Un territoire ne peut que corriger, à la marge, les orientations nationales en matière de lutte contre la délinquance. Or, ces dernières années sont particulièrement dramatiques depuis 2012, avec un discours d'apparente fermeté du ministre de l'intérieur, mais une compassion toujours plus forte de la garde des Sceaux à l'égard des délinquants. Le bilan consiste davantage en une radiographie, de l'année 2013, sans point de comparaison possible avec 2009, date de conclusion du contrat précédent. Il est donc aujourd'hui impossible de qualifier l'impact de ce contrat. Comme nous le demandons régulièrement, seule la publication régulière des statistiques de la délinquance permet aux Parisiens d'évaluer en continu l'action de la mairie de Paris, de la préfecture de police et les services de l'État. Malheureusement, la nouvelle rédaction du contrat ne prévoit pas de dispositif analogue. Alors que Paris a connu une vague d'attentats, aucune fiche du contrat parisien de sécurité n'est spécifiquement consacrée au terrorisme. Le dispositif Vigipirate doit être suivi en continu par tous les partenaires, y compris par notre mairie d'arrondissement. La ville de Paris ne présente pas de mesure permettant de faire face aux risques terroristes dans ses bâtiments. De même, il y a un manque de fermeté dans la prévention de la délinquance chez les jeunes. Près d'un délinquant sur cinq a moins de 18 ans. Les actes de délinquance sont de plus en plus précoces. Près d'1/3 des mises en cause ont moins de 15 ans, lors de commission de première infraction. Ils sont également de

plus en plus violents. Après les dérives constatées, après les attentats de janvier, il semble indispensable de renforcer la fiche action dédiée à la citoyenneté. Il n'est pas acceptable que les minutes de silence n'aient pas été respectées dans certaines classes. L'appréhension des élèves faisant l'apologie des actes de terroriste doit être plus efficace.

J'aborde maintenant la lutte contre l'absentéisme à l'école. Première étape d'un décrochage scolaire durable, voire d'un basculement dans la délinquance, elle est primordiale. Les échanges d'informations entre le rectorat et les autres services de l'État et de la ville doivent être améliorés. Ils ne donnent pas satisfaction aujourd'hui, notamment du côté du rectorat. L'abrogation de la loi de 2010 contre l'absentéisme scolaire prive les acteurs publics de moyens de réponse pour responsabiliser les parents. L'Éducation nationale n'a pas pour rôle de remplacer une autorité parentale défaillante. L'éventail des dispositifs de réparation citoyenneté ou pénale de TIG ou encore de dialogue citoyen va dans le bon sens, encore faut-il avoir une connaissance fine de la trajectoire des jeunes concernés pour juger de leur pertinence contre la récidive. Pour les mineurs délinquants les plus durs, les centres éducatifs fermés peuvent être une réponse. La majorité municipale refuse d'en créer, alors que le président de la République a appelé à la construction de nouveaux centres. La prévention de la radicalisation mériterait d'être complétée par le rôle des maires d'arrondissement. L'échelon de proximité permet souvent de disposer d'informations complémentaires qui ne sont pas portées à la connaissance des autres acteurs de manière systématique et symétrique.

Troisième point, une protection des personnes vulnérables perfectibles. Les intervenants sociaux ne sont pas, à ce jour, déployés dans tous les commissariats. Ils sont pourtant essentiels pour une bonne prise en charge des victimes. Avec le transfert des tribunaux d'instance aux Batignolles, il est indispensable de déployer les maisons de justice et du droit dans l'ensemble des arrondissements. Le procureur MOLINS semble avoir entendu cette demande des maires d'arrondissement.

Concernant les conduites addictives, la fiche action se heurte à la loi santé de Marisol TOURAINE. Comment peut-on tenir un discours ferme sur la prévention tout en permettant aux toxicomanes de s'injecter de la drogue avec l'ouverture de salle de shoot ? Il faut au contraire renforcer les actions de sensibilisation et poursuivre la distribution de kits stériles pour prévenir les contaminations. En somme, continuer la politique de prévention telle que la France l'a choisie depuis des décennies avec succès.

Enfin, je terminerai sur un dernier point qui est le traitement partiel de la tranquillité publique. Il ne fait pas de doute aujourd'hui que la vidéo-protection est un instrument indispensable aux policiers et un outil précieux pour les élucidations des faits de délinquance. Je vous rappelle de 10 000 interpellations ont été réalisées grâce à la vidéo-protection entre décembre 2011 et décembre 2014. Or, Paris ne dispose que de 1 100 caméras de voie publique pour 100 km<sup>2</sup>. De mémoire, je crois que Londres en dispose de 100 fois plus. Le préfet de police reconnaît que ce nombre est insuffisant et souhaite parvenir à un accord avec la ville pour l'installation de 240 caméras supplémentaires. Paris sera encore loin des standards des autres métropoles mondiales mais il est vrai qu'en proie à des fractures au sein de sa majorité, que ce soit sur la tour Triomphe ou les jeux olympiques, il est peu probable que la mairie de Paris préfère aujourd'hui l'immobilisme à l'ouverture d'un nouveau front avec les Verts. Le contrat parisien de sécurité n'associe pas suffisamment les opérateurs de transport. Si le réseau de caméras de la SNCF ou de la RATP semble bien dimensionné pour les espaces voyageurs, le matériel roulant n'est pas suffisamment équipé. Seuls les métros les plus récents sont équipés de caméras. Le préfet de police a appelé un équipement global lors de son audition par le conseil d'administration du STIF en 2014.

Concernant les ensembles sociaux et les parkings concédés, la ville de Paris se désengage progressivement. En 2015, plus aucune subvention ne sera accordée pour les rondes dans les parkings. La baisse des crédits alloués au GPIS conduira également à surveiller de manière moins étroite les ensembles sociaux sensibles, et nous en avons un certain nombre dans notre arrondissement. L'extension de la vidéo-protection dans les parties communes reste encore aux balbutiements.

La fiche action consacrée aux conflits d'usage sur l'espace public manque de sincérité. Si les campements massifs sont plus ou moins traités, la question des installations plus petites est complètement oubliée. Or, celles-ci sont celles qui nourrissent le plus le sentiment d'insécurité. Après l'abandon des arrêtés anti-mendicité, aucune solution durable n'a été mise en œuvre pour lutter contre le phénomène à Paris, particulièrement aux abords des sites touristiques.

Je conclurai mon propos Mme la Maire, en disant que ce contrat parisien de sécurité soulève encore une question fondamentale. La ville de Paris ne dispose pas aujourd'hui des moyens humains organisés pour le mettre en application. Les fiches actions, c'est bien. Une police municipale capable de les mettre en œuvre, c'est mieux. Elle pourrait utilement soulager la police nationale du contentieux de masse qui paralyse souvent l'action publique. Le coût pour la ville ne serait pas immense dans la

mesure où elle finance déjà un corps de 2 000 personnes au sein de la préfecture de police et que la DPP comprend un millier d'agents. Cette police municipale, par sa présence permanente sur l'espace public, répondrait au sentiment d'insécurité des Parisiens, bien plus qu'une succession de fiches action, aussi précises soient-elles. Je vous remercie Mme la Maire et pour cette raison, nous voterons donc contre ce plan de contrat de prévention et de sécurité.

### **Mme CALANDRA**

Alors M. PERIFAN, je me permets de rappeler ce que j'ai dit en introduction.

### **M. PERIFAN**

Il n'y a pas de vote. Pardonnez-moi mais...

### **Mme CALANDRA**

Il y en aura un, un jour, mais là, c'est une information. Alors, c'est un point d'information. Donc, y-a-t-il d'autres demandes de parole ? Alors, écoutez, je ne vais pas répondre point par point. Je vais déjà, de façon introductive, me contenter de dire que c'est une majorité qui a été élue sur un programme et que donc il n'est pas surprenant, M. PERIFAN ou M. SOREL, que vous ne retrouviez pas dans notre contrat de sécurité des choses que sur lesquelles nous, on ne s'est pas engagé puisque ce ne sont pas nos choix, donc, il est normal que nous ayons des divergences. Je rappelle, cependant, que dans l'élaboration de celui-ci, de ce contrat, tous les Maires d'arrondissement, donc y compris ceux d'opposition, ont été associés et consultés, et se sont exprimés, ont fait passer des demandes, ont fait des propositions et qu'il a évolué en fonction des propositions des Maires d'arrondissement. Évidemment, on n'a pas forcément acquiescé à tout, en tout cas Mme BROSEL n'a pas forcément acquiescé à tout, c'est normal, mais elle a quand même très largement écouté et recueilli l'avis des Maires d'arrondissement.

Alors, je voulais vous apporter, néanmoins, quelques précisions. Sur la participation des citoyens, je rappelle que les conseils citoyens ont été définis dans le cadre des dispositifs politique de la ville. Ce sont des outils spécifiques à la question de la politique de la ville. Cela dit, qu'on ne s'inquiète pas sur la participation des citoyens dans le cadre de ce contrat de prévention et de sécurité parisien. La participation des citoyens sera bien organisée, ils seront associés. Je rappelle, cependant, que dans la précédente mandature, moi, je n'ai cessé de recevoir des collectifs de riverains, des collectifs d'habitants. Nous sommes allés avec le commissaire de police, à de très nombreuses reprises, participer à des réunions de conseil de quartier. On a travaillé, par exemple quand on a fait des marches exploratoires dans tous les quartiers avec tous les services de la ville concernés par l'espace public, les services déconcentrés. On a recueilli entre autres choses, des informations, des données auprès des habitants et avec les habitants et des suggestions sur les éclairages, les points anxigènes, etc. Donc, je rappelle qu'on a déjà dans le 20<sup>e</sup> des habitudes solidement ancrées de participation citoyenne. On n'a pas du tout l'intention de faire machine arrière, bien au contraire, on va les solidifier.

Je rappelle également qu'il y a des points de convergence affichés dans ce contrat avec précisément la question de la politique de la ville, puisqu'un focus particulier est mis sur les quartiers les plus fragiles, les plus en difficulté. Donc, il y aura forcément des croisements et je rappelle qu'au sein de la politique de la ville, il y a un outil qui s'appelle la gestion urbaine de proximité et que la GUP recouvre entre autres les problèmes de prévention, de sécurité. Par exemple, les questions de prévention situationnelle quand nous travaillons des bâtiments déjà existants, ou que nous nous apprêtons à créer de nouveaux bâtiments. Donc, nous aurons forcément des réunions nombreuses, et je sais tout à fait riches, avec nos concitoyens sur ces sujets, et il est prévu de recueillir leurs avis dans le processus. Alors, M. SOREL, sur les sauvegardes et les vidéosurveillances, je ne vais pas reprendre de très anciens débats qu'on a eus à de très nombreuses reprises. On va essayer de ne pas se coucher trop tard. Je rappelle seulement que si vous demandez la participation citoyenne sur la vidéosurveillance, je crains que nous n'ayons pas assez de moyens pour mettre en place toutes les caméras que demandent en général les habitants. C'est ça le problème plutôt. Je rappelle sur la vidéosurveillance M. PERIFAN que la vidéosurveillance, elle doit être utilisée à bon escient et avec discernement. Elle est utile quand elle n'est pas trop nombreuse parce que ça ne sert à rien. Londres qui est, je le rappelle, beaucoup plus grande que Paris. Alors voilà, Londres fait 1 572 km<sup>2</sup>, Paris fait 105 km<sup>2</sup>. Il n'est donc pas tout à fait étonnant que Londres ait beaucoup plus de caméras que nous. Mais en dehors de ce problème objectif, la politique menée par Londres est en train de changer,

précisément parce qu'ils se sont rendu compte que la multiplication des caméras posait un problème, c'est que derrière les caméras, il faut des gens qui regardent ce qui se passe dans les caméras et qui traitent, analysent l'information. Or ça, ça a aussi ses limites en temps, en personnel, en moyens. Il faut donc trouver un juste équilibre entre de la vidéo-protection qui, évidemment, doit se situer dans un cadre. Je rappelle qu'il y a une charte éthique qui définit le cadre et la façon d'utiliser cette vidéo. Je rappelle qu'il y a un conseil qui suit la mise en œuvre de cette charte à la ville de Paris et qui fait très attention, que seuls des policiers sont habilités à regarder ces images et que ces images sont très contraintes, elles ne peuvent, par exemple, pas filmer l'intérieur des habitations, etc. Voilà, c'est un comité tout à fait indépendant de la ville de Paris qui a été mis en œuvre. Les caméras, nous en avons, de mémoire, sur le 20<sup>e</sup>, je crois, une soixantaine. Nous en avons demandé quelques-unes supplémentaires par un travail, alors souvent c'est un travail qui est remonté du terrain des conseils de quartier et des habitants qui sont spécialisés sur ces questions et qui nous ont tout simplement fait remonter ce qu'ils observaient sur le terrain comme problématique, et nous avons croisé ces informations avec les observations des policiers qui sont dans la rue, du commissariat, etc. Sur la base de ces demandes, nous avons demandé une dizaine de caméras supplémentaires. Je ne suis pas sûre que nous les obtiendrons toutes, mais on va s'en tenir là parce que le problème, c'est qu'effectivement la caméra, elle peut aider à résoudre certaines problématiques, elle peut éventuellement être dissuasive, mais il y a des types de délinquances qui eux, ne peuvent être pris en compte que par une présence physique sur le terrain. Donc, il faut marier les deux. Je rappelle qu'en termes d'effectifs, sous le précédent gouvernement, on a perdu plus de 150 policiers dans le commissariat du 20<sup>e</sup>. Ça n'a pas vraiment aidé. Depuis, on en a regagné, mais c'est un combat permanent sur la question des effectifs. Et je le rappelle que ce combat, je le rappelle en permanence. Je demande sans cesse des effectifs supplémentaires pour le 20<sup>e</sup> arrondissement. Et pour information, le 20<sup>e</sup> n'a pas 185 000 habitants mais 200 000 aujourd'hui.

Alors, sur l'accès au droit, vous avez raison M. SOREL, il faut favoriser, rendre public, informer sur l'accès au droit. C'est ce que nous avons fait, par exemple, à l'époque où il y a eu des personnes chinoises sans papier, agressées très violemment à Belleville. Nous leur avons expliqué, et la police, à notre demande a fait ce travail d'explication, qu'en tant que victimes, ils étaient d'abord des victimes et protégées par leur statut de victime et donc inexpulsables tant que la procédure judiciaire suivait son cours et que surtout, ils ne devaient pas avoir peur d'aller porter plainte. Et donc, nous avons vu des victimes sans papier aller porter plainte au commissariat du 20<sup>e</sup>, être reçues correctement, voir leur dossier traité correctement, en tout cas, comme n'importe quel habitant du 20<sup>e</sup>, enfin du moins, quand ça se passe bien. Moi-même je vous avais parlé de l'attitude des violences policières, moi, je suis très vigilante. Et nous rappelons régulièrement à la police ses droits mais aussi ses devoirs. Et je vous garantis que les commissaires du 20<sup>e</sup> arrondissement, alors après vous avez toujours des dérapages individuels, vous pouvez toujours avoir un fonctionnaire de police qui dérape. Mais, je n'ai pas connaissance, moi, de consignes données par des commissaires, des cadres, la hiérarchie dérapant par rapport à la question du faciès, du contrôle d'identité, etc. Ce que je peux vous garantir, c'est surtout quand on connaît la composition du commissariat du 20<sup>e</sup>, enfin je veux dire qu'on a des policiers qui sont très représentatifs de toutes les diversités de la République française, et diversités de genre également, il y a beaucoup de femmes. J'ai du mal à imaginer qu'il puisse être totalement dans... vous voyez, le dérapage du contrôle au faciès. Ils sont aussi des citoyens, il ne faut pas l'oublier. Maintenant, vous pouvez toujours avoir de mauvais comportements individuels, ça c'est vrai. Il faut être vigilant. Quand ils arrivent, il faut les dénoncer. Il faut informer le commissaire qu'il y a eu des dérapages et lui demander des explications. Je rappelle que nous avons eu, à une époque, dans le quartier Saint-Blaise une discussion entre la police, le GPIS sur un incident qui s'était passé avec des jeunes du quartier. Et je rappelle que le commissariat du 20<sup>e</sup> arrondissement, à ce moment-là, n'a pas totalement donné raison au GPIS. Vous voyez ce que je veux dire ? Donc, la vie est compliquée. Les gens essaient de faire leur travail le plus correctement possible. Parfois, il y a des choses qui ne se passent pas bien. Et dans ce cas-là, moi, j'ai été assez surprise, souvent déçue en bien, comme on le dit en Suisse, par le professionnalisme de nos policiers. Alors, sur les discriminations à l'embauche, au logement, au faciès. Alors, sur les discriminations au logement, je rappelle que la ville vient de mettre en place le système de cotation. Même si, moi, j'attends de voir ce que ça va donner parce qu'on cite par exemple la ville de Rennes, qui est un exemple magnifique, sauf que la ville de Rennes ne subit pas la pénurie de logements que nous subissons à Paris parce qu'elle n'a pas les mêmes contraintes physiques. Donc, nous verrons comment ça va se jouer si à Paris. Mais en tout cas, nous avons mis en place la cotation. Donc la discrimination au logement, je ne vois pas comment elle peut perdurer si tant est qu'elle a eu lieu. Mais je peux garantir que dans la commission de transparence du 20<sup>e</sup> arrondissement, on ne fait pas discrimination ni au faciès, ni au patronyme, ni à l'origine sociale.

Et la preuve, c'est qu'il y a de nombreuses associations qui siègent dans cette commission et qui sont garantes de notre équanimité de traitement.

Alors, sur le financement, je ne peux pas donner toutes les réponses aujourd'hui. Je peux juste dire une chose, c'est qu'il ne faut pas oublier qu'il y a un budget de 100 000 euros du fonds interministériel de prévention de la délinquance qui est attribué par ZSP et que nous consacrons au financement de projet de prévention que nous avons mis en place dans la précédente mandature mais que nous remettons en jeu et remettons en place en les développant avec les associations de terrain. Alors, ce sont des projets qui impliquent des associations comme l'AEPCR, ça peut être des associations d'éducation populaire, des centres sociaux, ça peut être des centres d'animation, ça peut être les correspondants de nuit qui dépendent de la ville de Paris mais qui peuvent être associés. Bref, on essaie de mettre en réseau tous les acteurs sur un territoire donné pour que ce soit le plus efficace possible.

Alors, la minute de silence, nous avons eu une réunion hier de retour de RETEX, retour sur expérience post-attentat avec le rectorat de Paris. Le recteur n'a pas choisi de communiquer comme l'ont fait d'autres personnes, par exemple à Nice, sur les incidents. Le recteur nous a apporté la preuve que tous les incidents répertoriés qui lui avait été signalés, que ce soit de la part d'élèves ou de la part d'enseignants, car en très petit nombre mais certains enseignants ont tenu des propos extrêmement choquants, non pas pro-terroriste mais plutôt des propos racistes qui avaient totalement débordé du cadre et devant des élèves. Tous ces incidents ont été traités, les enseignants ont été suspendus, les élèves problématiques ont été pris en compte, sont suivis. Et je rappelle que le rectorat a mis en place, à Paris, depuis plusieurs mois déjà, une cellule anti-radicalisation en lien avec les personnels aussi de la ville de Paris, avec la DASCO, et avec la préfecture de police surtout. Donc, tout ça est traité. Ce n'est pas parce que les médias n'en parlent pas, que les choses ne se font pas. Je voudrais rappeler à cette assemblée qu'il arrive que des choses très efficaces soient faites mais ne soient pas publiées dans les journaux. Et ce n'est pas parce que M. CIOTTI parle de quelque chose à Nice que ça marche mieux à Nice et moins bien à Paris. Nous, nous faisons beaucoup de choses mais nous préférons les faire dans la discrétion parce que c'est plutôt la garantie de l'efficacité, en général.

Alors, bon, sur la salle de shoot, c'est un débat, on l'a eu tellement souvent que je n'ai pas le cœur, le courage de le reprendre. Nous ne sommes pas d'accord, voilà.

Sur la police municipale, ce n'est pas un engagement de notre campagne. On n'est pas d'accord mais en revanche, on est en train de travailler sur la formation de tous les agents verbalisateurs de la ville, sur leur recrutement, leur formation, la mise en cohérence de nos brigades, que ce soit sur l'espace public, dans les parcs et jardins, etc. Et nous allons développer probablement une polycompétence de ces brigades. Nous allons les déspecialiser de façon à ce qu'elles puissent plus facilement intervenir sur l'espace public autant que de besoin et dans la complémentarité avec le travail de la police. Les échelons de proximité, M. PERIFAN, je vous donne tout à fait raison, le Maire d'arrondissement est un échelon de proximité dans les questions de prévention et de sécurité indispensable. Et j'en veux pour preuve que, depuis que je suis élue depuis 2008, je travaille quotidiennement, puisque j'ai très régulièrement au téléphone, le commissaire QUILICHINI, mais ça peut être le préfet de police aussi, on travaille de façon très étroite avec la police, avec le procureur de la République, avec les services du rectorat et avec tout un tas d'intervenants, les bailleurs sociaux, le GPIS, etc. sur les questions de sécurité.

Le 20<sup>e</sup> arrondissement a été le premier arrondissement à mettre en place une cellule de suivi préventif, individualisé, nominatif. Et vous constaterez que ce dispositif est désormais généralisé à tous les arrondissements de Paris, ce qu'on appelle les CENOMED, les cellules nominatives, etc., prévention de la délinquance, l'objectif étant de repérer le plus tôt possible des jeunes fragiles décrocheurs, qui ne sont pas forcément des délinquants mais qui peuvent être plus que d'autres victimes de certaines tentations, notamment quand ils errent sur l'espace public sans adulte référent. Et nous essayons de mettre en place le plus tôt possible avec les travailleurs sociaux, notamment mais pas seulement, avec l'Éducation nationale des mesures diverses de suivi, de repérage, d'aide, de soutien scolaire, ça peut être de toute sorte de nature, ça peut être une aide psychologique, ça peut être une inscription dans des activités sportives encadrées, ça peut être de toute nature. Donc ça, c'est un énorme travail. Nous l'avons commencé, nous, dès 2009, si je me souviens bien, et nous allons encore le renforcer. Je rappelle aussi que dans les 32 fiches actions du nouveau contrat de prévention de la délinquance et de la sécurité parisien, il y a une fiche action intitulée « prévenir la radicalisation et accompagner les familles ».

Et pour la question de la culture de l'évaluation, un bilan de l'ancien contrat est prévu dans chaque arrondissement. Donc, nous allons faire un bilan que nous vous communiquerons de la mise en œuvre de l'ancien contrat.

Sur les chiffres de l'insécurité, je ne reviens pas, on a eu un débat au conseil de Paris. Je rappelle que pour pouvoir évaluer à partir de chiffres objectifs, il faut se mettre d'accord sur les chiffres, sur la façon de les recueillir. Or, aujourd'hui, la France a un problème, c'est que ces chiffres ont été tellement manipulés politiquement, tellement déformés, tellement instrumentalisés qu'aujourd'hui, on ne peut pas mener des analyses fiables à partir des chiffres qu'on a puisque tout est systématiquement instrumentalisé et déformé. Quand vous avez un incendie de voiture dans un parking, si un commissariat veut faire baisser ses statistiques, au lieu de dire dégradation de 5 ou 10 véhicules, il va dire un incident avec uniquement des dégâts matériels. Il va le relater comme ça. Et ça fait toute la différence. Un incident ou 5 ou 10, comment est-ce que vous comptez ? Le problème est là. Et vous savez très bien que la culture du chiffre a eu aussi pour conséquence que beaucoup de commissariats se sont mis à minorer les faits, et voire même à refuser d'enregistrer les plaintes des habitants, ce qui pose problème. Si on met trop de pressions sur la question du chiffre, systématiquement, les habitants n'arrivent plus à poser plainte. Il faut se poser les bonnes questions. On a besoin d'objectiver par des statistiques, mais il faut que la communauté nationale, dans un esprit républicain, se mette d'accord sur ce que sont des statistiques objectives. Et le jour où on arrêtera de changer de façon de recueillir les statistiques de gouvernement en gouvernement, de mois en mois et de territoire en territoire, alors ce jour-là, on pourra objectiver avec des chiffres sur lesquels on sera tous d'accord. Aujourd'hui, ce n'est pas encore le cas. Et moi, je refuse de faire de la politiciannerie avec ce genre de chose. Ce que je peux vous dire, c'est qu'à Paris, ces dernières années, il y a des chiffres qui se sont améliorés, d'autres se sont dégradés. Ça dépend des sujets, ça dépend des époques. Globalement, par exemple, il y a beaucoup moins de vols, beaucoup moins de cambriolages à Paris qu'il y a une dizaine d'années, beaucoup moins de dégradations sur les biens. Il y a moins aussi d'atteintes aux personnes qu'il y a une demi-douzaine d'années. Par contre, il y a d'autres faits de nature délictuelle ou criminelle qui se sont développés. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais on y reviendra. De toute façon, quand on fera quartier par quartier, on aura des débats avec les citoyens. On va rentrer dans le détail et les citoyens, ils connaissent, ils savent ce qui se passe sur leur territoire, ce qui est vraiment grave ou pas. Mais l'autre jour, il y a un collectif d'habitants qui m'a demandé de faire envoyer la troupe parce qu'il y a une bande de jeunes qui se réunit sur un banc. Je suis navrée, je ne ferai pas envoyer la troupe. En plus, ils ne sont pas sous des habitations. Mais, je ne ferai pas envoyer la troupe, d'abord, parce que j'en ai pas le pouvoir, je ne suis pas préfet de police. Deuxièmement, parce qu'il faut un motif pour que la police intervienne et un motif légal et discuter sur un banc, si on ne dégrade rien, qu'on ne fume pas des substances illicites, etc., ce n'est pas un motif pour envoyer la police. Voilà, moi, je peux tourner ça dans tous les sens, c'est comme ça. Toute bande de jeunes réunie sur un banc n'est pas une bande de délinquants. Ils peuvent être gonflants, ça j'entends bien. Ils peuvent être pénibles si on veut dormir, mais ce n'est pas forcément des délinquants, ça peut être tout simplement des jeunes ados pénibles, comme on l'a tous été à un moment de notre vie ou presque. Alors, voilà, moi je peux vous dire que j'adorais bavasser avec mes copines sur des bancs. Alors, j'en termine là puisque c'était un point d'information.

**2015      DU      66 :      Dénomination      belvédère      Willy      Ronis      (20<sup>e</sup>).  
Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.**

**Mme CALANDRA**

Très rapidement, je voulais dire que j'étais extrêmement heureuse de cette délibération puisque ça fait longtemps que nous investissons pour aboutir, non pas que la ville de Paris ne nous ait pas aidés mais ça a pris un tout petit peu de temps, c'est comme toujours, dans ces cas-là. Alors d'abord, nous avons emporté la bataille du belvédère puisque la ville de Paris nous avait proposé esplanade. Et nous, on trouvait que ça ne convenait pas. Enfin, les gens du quartier l'ont toujours appelé belvédère, donc on a repris la dénomination des habitants. Ensuite, je rappelle rapidement que Willy RONIS est l'un des pères fondateurs, vous le savez, de la photographie humaniste, qu'il est né en 1910 à Paris, qu'il a réalisé son premier cliché à l'âge de 16 ans, il a fait des études de musique et de droit, que dans les années 30, il s'est essayé au reportage. Il a, par exemple, illustré l'arrivée au pouvoir du Front populaire en 1936. En 38/39, il couvre les grèves des usines Citroën et la plupart des grands mouvements sociaux et voyage dans les Balkans. C'était le dernier représentant de la photographie humaniste. Et à côté de Robert DOISNEAU, IZIS ou Edouard BOUBAT, il fut l'un de ceux qui ont révélé la poésie de Paris, les pavés mouillés, les réverbères solitaires, les lumières gris perles des matins sur les trottoirs cabossés, les vitrines au décor naïf, bref, un Paris du petit peuple. Il a photographié l'harmonie chorale des mouvements de foule et la joie des fêtes populaires.

Il a remporté de très nombreux prix, le prix KODAK en 47. Il a été médaille d'or à la biennale de Venise en 57, grand prix des arts et des lettres pour la photographie en 79 et en 80. Il est l'invité d'honneur des rencontres internationales de la photographie en Arles. Et son livre « Sur le fil du hasard » reçoit le prix Nadar en 81. C'est à partir de 47 qu'il a commencé à arpenter Belleville, ce qui donnera naissance à un livre culte que vous avez tous probablement feuilleté « Belleville, Ménilmontant » qui était réédité à de nombreuses reprises depuis 1954, et dans lequel il a immortalisé ce quartier. C'est pourquoi, nous nous sommes battus pour que ce soit dans ce quartier et dans nul autre qu'un lieu porte son nom. Ça n'a pas toujours été évident à expliquer à la ville de Paris, mais c'est le cas. Le samedi 12 septembre 2009, il s'est éteint à l'âge de 99 ans. Et nous lui rendrons, évidemment, un hommage chaleureux lors de l'inauguration de ce belvédère portant son nom. Évidemment, nous inviterons ses descendants et ses ayant droits.

#### **M. BAUDRIER**

C'est juste pour me féliciter de la prise en compte de la proposition du Conseil de quartier qui a porté longuement que ça soit sur le quartier de Belleville ce projet d'implantation de tables sur le Belvédère. Et aussi pour rappeler une anecdote, c'est en tant qu'élu à la voirie, je crois en 2002 ou 2003, j'ai reçu un très beau courrier écrit très poliment, d'une main un peu tremblante, d'un monsieur de plus de 90 ans qui me demandait, très gentiment, s'il était possible d'implanter un banc parce qu'il était âgé, il se promenait dans un quartier qu'il aimait beaucoup, le 20<sup>e</sup> arrondissement. Ce monsieur c'était monsieur Willy RONIS. Son courrier était charmant.

#### **Mme CALANDRA**

Bon, j'espère que vous l'avez gardé et encadré. J'imagine que oui. Mme GUHL.

#### **Mme GUHL**

Oui, juste un petit mot pour vous dire que nous aussi, on se réjouit que cette place porte son nom, parce qu'elle rend hommage à un grand artiste, et en même temps, à un habitant du 20<sup>e</sup>. Moi, je voulais simplement intervenir parce que nous aurions aussi aimé que puisse être rendu hommage à Chris MARKER à un moment donné, dans les mois ou les années à venir, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, qu'il y ait aussi un artiste de grand renom et qui est du 20<sup>e</sup> arrondissement. Donc, je voulais simplement saisir cette opportunité pour le préciser. Et bien entendu, nous sommes ravis que Willy RONIS puisse être...

#### **Mme CALANDRA**

Étant une fan absolue de « La jetée » de Chris MARKER, j'avais dit, et je tiendrai parole, que nous lui rendrons hommage. Et je sais en plus qu'il y a des traces de Chris MARKER dans le 20<sup>e</sup>. Donc, on peut faire quelque chose de bien, absolument.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée*

**2015 DEVE 37 : Approbations des cartes stratégiques du bruit et du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris 2015-2020, pour le lancement de la consultation du public. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.**

#### **M. BAUDRIER**

Oui, c'était juste pour me féliciter de l'adoption de ce plan pour souligner tout l'intérêt qu'il y avait, la mesure d'étendre l'expérimentation qui a été faite à la porte de Vincennes, d'implanter de nouveaux enrobés pour ce périphérique, de souligner que c'est suite à un vœu adopté dans ce Conseil d'arrondissement que cette initiative était prise, pour féliciter aussi Marc PROCHASSON parce que c'est lui l'initiateur du vœu. Il faut lui rendre hommage. Donc, cette idée, maintenant, s'exporte très largement avec des investissements, plus d'une dizaine de millions d'euros. Donc, il faut dire que pour

rendre hommage à tous les collaborateurs de la mairie du 20<sup>e</sup>, comme quoi, leurs idées et leurs vœux, parfois, essaient.

Et enfin, pour signaler que je pense qu'on pourra aller plus loin pour la protection des sites en proximité du périphérique, en particulier sur le mur anti-bruit. Il y a certains équipements publics qui profiteraient qu'on aille un peu plus loin et qu'on soit un poil plus ambitieux que ce qu'il y a marqué actuellement dans le plan.

### **Mme CALANDRA**

Je suis bien d'accord. Alors, M. PERIFAN.

### **M. PERIFAN**

Mme la Maire, merci. Chers collègues, ce plan de prévention du bruit dans l'environnement est la suite d'une délibération du Conseil de Paris qui date de 2008, c'est-à-dire, il y a près de 7 ans. Il avait été présenté au Maire d'arrondissement en octobre 2010 et devait être soumis au Conseil de Paris en 2012, avant la date limite de juillet 2013 fixée par les textes européens. Si on devait mettre une note à la ville de Paris, sur ce sujet, on ne serait pas loin du zéro pointé. De même, les cartes stratégiques du bruit doivent être révisées tous les 5 ans. Celle relevant de la compétence de la ville de Paris a été réalisée en 2007, pour la dernière fois, et n'a pas été actualisée en 2012. Pendant ce temps, la préfecture de Paris, meilleure élève, s'est conformée aux textes européens en respectant les délais impartis pour les cartes du bruit et le PPBE relevant de cette compétence. Il s'agit des nuisances provenant des voies du chemin de fer SNCF et des lignes RATP. Il s'agit pourtant, dans ce plan de prévention du bruit et de l'environnement, d'un enjeu de santé public important. Près d'un Français sur deux se plaint, en effet, d'une exposition prolongée aux nuisances sonores. Le bruit élevé est d'ailleurs un facteur de décès prématuré, évalué à 10 000 morts par an en Europe, selon une source de l'agence européenne de l'environnement, rapport d'évaluation 2014.

Premier aspect, une sous-évaluation des enjeux. Selon la ville de Paris, l'exposition des Parisiens est de 11 %, à une valeur excédant la valeur limite de 68 LDEN, indicateur de niveau de bruit global pendant une journée complète. 5 % sont exposés à une valeur excédant la valeur limite de 62 LDN qui est l'indicateur de niveau de bruit global pendant la nuit. Comme vous êtes attentifs, vous avez bien vu la différence entre LDEN qui est indicateur de niveau de bruit sur une journée complète et le LDN qui l'expose pendant la nuit. En réalité, ce constat est beaucoup plus sévère si l'on s'appuie sur les recommandations de l'OMS. 85 % des Parisiens sont exposés à une valeur de bruit globale dans la journée de 55 LDEN, seuil au-delà duquel la gêne est considérée comme sérieuse. La nuit, la valeur à ne pas dépasser pour ne pas perturber le sommeil est de 42 LDN. Or, 87 % des Parisiens sont exposés à un niveau de bruit supérieur. Le manque de précision de l'outil cartographique ne permet pas d'apprécier finement les points noirs de bruit à Paris, et nous ne disposons malheureusement pas pour le 20<sup>e</sup> arrondissement d'une carte précise puisqu'elle n'est pas encore opérationnelle.

Deuxième point, un retard évident dans le traitement du bruit routier. Les cartes stratégiques qui sont jointes à ce rapport et à la délibération montrent que tous les axes majeurs de circulation dépassent les valeurs limites. Bien évidemment, l'axe le plus bruyant est le périphérique, mais les radiales et les pénétrantes subissent également de gros dépassements sonores. La ville de Paris déploie de manière assez lente un nouvel enrobé sur le périphérique. Seul 1/3 du boulevard en est actuellement équipé. Pourtant, celui-ci permet de réduire le bruit de 3 décibels environ, ce qui équivaut à une diminution du trafic de l'ordre de 50 %. En comparaison, à la baisse de la vitesse à 70 km/h n'a permis de diminuer le bruit que de 0,5 décibel le jour, imperceptible pour l'oreille humaine, selon Bruitparif. La couverture du périphérique est évidemment la réponse la plus efficace pour réduire le bruit. Les poids lourds, ils sont également une source importante de gêne auditive. Si certains professionnels s'engagent pour une livraison en mode électrique ou réduisent les nuisances sonores de leurs véhicules qui livrent la nuit, il faut aller plus loin. La livraison par la Seine ou par les voies ferrées est une solution insuffisamment développée aujourd'hui. La ville de Paris et les ports de Paris ont un rôle fondamental à jouer pour favoriser ce type de livraison. L'exécutif se satisfait des réaménagements de voirie qui diminueraient le bruit. Or, quelques reconfigurations d'axes sont désastreuses sur ce point. Je ne prendrai que deux exemples, le boulevard de Magenta, toujours aussi bruyant malgré deux réaménagements, les quais hauts en rive gauche qui sont désormais plus bruyants à cause du report de circulation provenant des voies sur berges. Les études menées par la ville, juge et partie donc, aboutissent à la baisse du bruit à hauteur de 2,2 décibels, lors de l'installation d'un couloir de bus ou l'aménagement d'espace civilisé. Or l'oreille humaine est impeccable de faire cette différence de 2

décibels, de l'aveu même de Bruitparif. Seuls les aménagements de quartier en zone 30 semblent baisser significativement le bruit de l'ordre de 20 %. Évidemment, la contradiction qui semble tellement évidente entre la baisse de la circulation que nous constatons et le maintien d'un niveau de bruit élevé aurait pu faire l'objet d'un développement plus important dans ce rapport. Il n'en est rien. Or, on le sait bien, les embouteillages, avec les multiples redémarrages qu'ils occasionnent et les concerts de klaxons, participent pleinement et directement à exposer les Parisiens à un niveau de bruit élevé. L'exposition au bruit des établissements d'enseignement, qui est un problème qu'on n'aborde pas souvent. L'OMS recommande de ne pas dépasser un niveau sonore de 35 LDEN en classe, afin de ne pas perturber l'intelligibilité de la parole. Or, 112 établissements subissent un niveau de bruit de plus de 68 LDEN. Ces bâtiments appartenant à Ville de Paris, un travail doit être mené pour réduire la gêne des élèves, en profitant des rénovations énergétiques notamment. Autre point, concernant le parc automobile de la ville de Paris qui n'est pas vertueux d'un point de vue sonore. En privilégiant les motorisations thermiques, l'exécutif municipal ne s'inscrit pas dans une démarche de réduction du bruit.

Troisième point et dernier point, un programme d'action peu ambitieux. La stratégie d'action proposée se décline en 9 axes dont seuls les 5 derniers sont susceptibles d'agir contre le bruit. Le reste ne traite absolument pas les causes du bruit. Les deux premiers axes, je les cite : mesurer, modéliser l'environnement sonore parisien avec Bruitparif, améliorer la connaissance, auraient pu et auraient dû être réalisés avant de présenter ce PPBE. Cela atteste une nouvelle fois que le retard évident de la ville n'a pas été mis à profit pour affiner la connaissance sur ce sujet. La ville s'engage à consacrer 5 millions d'euros d'ici 2020 pour poser de l'enrobé phonique là où les riverains sont présents aux bordures du périphérique. Il faudrait en complément équiper le périphérique de dispositif anti-bruit. On l'a dit tout à l'heure, seul 1/3 du boulevard en est aujourd'hui couvert, ou de murs anti-bruit alors que 100 000 habitants, 100 000 Parisiens vivent autour du périphérique. C'est pourtant la seule solution durable pour réduire le bruit du périphérique tout en valorisant le foncier, la couverture du périphérique. Sur le volet d'action proprement dit, la ville de Paris tente de masquer le vide en intégrant des actions déjà connues et à l'effet discutable sur l'environnement sonore. La végétalisation des murs permet d'atténuer le bruit certes, mais pas dans des proportions importantes et perceptibles. La création de zones à trafic limité est une réponse utile mais limitée : les interdictions de circulation ne pourront pas être permanentes. La ville évoque un 12h-20h. Il faut aller plus loin en créant de véritables zones piétonnes. Enfin, la ville souhaite encourager l'équipement des Parisiens en véhicules moins bruyants. Elle annonce vouloir être exemplaire sur son propre parc, ce qui reste à démontrer. L'achat de véhicules GNV, certes moins polluants ne répond pas à la question du bruit. Seule sa motorisation électrique diminue d'un pacte sonore. L'emploi de bennes à ordures électriques vient seulement d'entrer en phase de test en ce début d'année 2015.

Dans le cadre de son plan anti-pollution, la Maire de Paris rappelle qu'elle promeut les véhicules les moins polluants et par ricochet les moins bruyants. Cependant, elle n'est pas allée au bout de sa logique en refusant d'étendre le périmètre de la ZAPA au périphérique pour en évincer le trafic de transit et diminuer ainsi le bruit. La ville souhaite faire profiter les Parisiens d'environnement sonore remarquable que constitue la petite ceinture. Si quelques portions sont aménagées, et nous nous en félicitons, ou en réflexion d'aménagement, la plupart d'entre elles sont aujourd'hui à l'abandon. L'exécutif ne va pas donc, au bout de sa logique.

Concernant le logement social, et je terminerai sur ce sujet qui est important surtout dans notre arrondissement, la ville souhaite développer la prise en compte du bruit dans le cadre des rénovations. A priori, cela devrait être déjà le cas car les rénovations plan climat se traduisent généralement par un changement de fenêtre et une isolation accrue. Les évictions des locataires auteurs de troubles de jouissance devraient être systématisées.

Pour le bruit ferroviaire, si la ville n'est pas compétente, elle demeure, néanmoins, un partenaire incontournable à la SNCF pour proposer des solutions pour y remédier. L'inertie de la SNCF est telle qu'il faudrait une action volontariste de la ville de Paris. Les chiffres mentionnés sont à la limite du scandale. Seules 2 400 personnes seraient concernées dans tout Paris. De même, les installations RATP, dont les lignes à ciel ouvert, doivent être traitées plus efficacement.

Je terminerai en vous disant, madame, que ce programme d'action ne comporte pas d'objectif chiffré, fixant par exemple le nombre de Parisiens qui ne doivent plus subir une exposition au bruit excédant les valeurs limites d'ici 2020. Ce pourrait être un bel objectif et pour ces raisons, nous voterons donc contre ce plan. Je vous remercie Mme la Maire, chers collègues.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Alors, J'ai une demande de parole de M. Renaud MARTIN. Oui, mais vous êtes rapporteure, donc vous ne voulez pas faire à la fin pour amasser la réponse, faire la réponse à tout le monde non ? Comme vous voulez. Bon, M. MARTIN

### **M. MARTIN**

Je souhaitais prendre la parole mais je vais profiter de cette parole pour répondre un peu à la présentation qu'a fait M. PERIFAN, en le remerciant de la précision de la lecture qu'il a faite au moins du plan de prévention du bruit dans l'environnement, car peu de mesures trouvent grâce à ses yeux. Je voulais simplement le rassurer, c'est vrai qu'il y a un retard administratif dans l'adoption de ce plan, mais ça n'a pas empêché la ville d'agir depuis 2001, notamment par sa politique de déplacement pour limiter le bruit notamment lié au trafic routier. Et de fait, M. PERIFAN, vous pouvez prendre les choses à peu près comme vous le souhaitez, mais diminuer la circulation automobile, c'est diminuer le bruit du trafic routier dans la capitale. Créer des quartiers verts, c'est diminuer les nuisances sonores dans les quartiers, etc. Des couvertures de périphérique, nous en avons fait, ce sont effectivement des dispositifs efficaces mais extrêmement coûteux et qui ne peuvent pas répondre à l'ensemble de la problématique. C'est pourquoi la question du périphérique, et chacun le sait, il suffit de se rapporter sur les cartes stratégiques, le premier pourvoyeur de pollution et de pollution sonore à Paris, c'est le périphérique. C'est pourquoi des actions sont menées sur ce périphérique. Et M. PERIFAN, je trouve assez illogique de votre part d'opposer la baisse de la vitesse sur le périphérique, que vous ne semblez pas apprécier à sa juste valeur, et la pose de revêtement que vous semblez apprécier avec juste raison. Pourquoi ? Parce que bien évidemment, c'est le cumul de ces deux mesures qui à la fois permet un niveau sonore beaucoup moins important, et deux, que n'a-t-on entendu quand on l'a mis en place et pourtant c'est bien ce qui se passe, une fluidification du trafic sur le périphérique, et donc, moins d'embouteillage et moins de bruit. À partir de ce moment-là, je ne vois pas pourquoi vous opposez ces deux mesures et en les traitant différemment. Il s'agit de deux mesures évidemment complémentaires qui viennent et que nous souhaitons étendre au-delà du tiers du périphérique qui a été couvert en enrobé phonique. Et nous souhaitant, effectivement, dans cette mandature que l'ensemble des habitants qui habitent au pied du périphérique puissent bénéficier de ces enrobés, de façon à ce qu'ils souffrent moins du bruit. Alors, de la même manière que le plan prévoit que ces enrobés puissent être installés également sur les grands axes de la capitale, parce que comme vous le dites, il n'y a pas de satisfaction de notre part par rapport à la situation du bruit. Le bruit, comme vous le dites, vous avez raison, est un enjeu majeur de santé publique, et nous luttons ardemment contre ce fléau par une politique de déplacement qui privilégie effectivement, notamment les circulations douces mais aussi les transports en commun. Et croyez-moi, avec la généralisation du 30km/h, dans l'ensemble de l'arrondissement, avec des contresens cyclables qui obligent les automobilistes aussi à faire attention aux cyclistes et donc, à circuler moins vite, nous réduisons le bruit dans la capitale et la gêne occasionnée par le trafic routier.

Je ne vais pas m'étendre, Kathy CARIME-JALIME va sans doute apporter des précisions complémentaires sur ce projet. Je voulais juste indiquer à ce conseil que les groupes écologistes, socialistes et communistes se sont mis d'accord afin de porter, lors du Conseil de Paris, un amendement commun qui est en deux parties : une partie un peu technique qui consiste à reprendre un peu les éléments de la liste des établissements sensibles qui sont répertoriés dans ce plan et qui ne correspondent pas exactement au vécu que nous avons, et que donc, nous voudrions modifier. Et aussi pour prendre en compte, pour que ce plan prenne en compte un certain nombre d'actions qu'a menées la Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement et qui vont dans le sens d'une meilleure protection contre le bruit. Je veux dire par là, par exemple, le déménagement prochain de l'annexe du collège Lucie Faure et son intégration, donc de Cristino-Garcia et son intégration au 40 rue des Pyrénées, ce qui va améliorer le confort des élèves de cette annexe. Je pense aussi aux crèches Noisy-Le-Sec, etc. Depuis longtemps, la mairie du 20<sup>e</sup> a, dans sa politique d'urbanisme, des volontés d'éloigner les établissements sensibles des circulations les plus polluantes et les plus bruyantes. Et ce plan doit pouvoir mentionner cela. Et l'autre aspect de l'amendement que nous présenterons en Conseil de Paris, c'est d'ajouter aux outils qui sont prévus pour lutter contre le bruit du périphérique, des couvertures, la possibilité d'établir des couvertures légères, de structure légère qui peuvent être émis, comme il y en a eu sur l'autoroute A6. Ce qui permettrait d'y installer, en plus, des panneaux solaires, et donc, de réaliser ce que nous avons appelé dans notre campagne une canopée solaire sur le périphérique de façon à, là encore, ajouter, complémentariser les actions, limiter les nuisances sonores sur le périphérique et développer la production d'énergie renouvelable.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Mme CARIME-JALIME.

**Mme CARIME-JALIME**

Eh bien, il est tard. Merci Renaud, tout a été dit.

**Mme CALANDRA**

Alors là, c'est une sobriété qui vous honore. Merci, mais effectivement, c'était assez complet.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée*

**2015 DDCT 13 : Autorisation à Mme la Maire de Paris de signer le Contrat De Ville 2015-2020.  
Mme Virginie DASPET rapporteure.**

**M. GUERRIEN**

Mme la Maire, chers collègues, avant tout, au nom du groupe, on souhaite se féliciter des nouveaux dispositifs proposés par loi LAMY qui s'inscrivent dans une logique inclusive, concertés au niveau du territoire et surtout qui sortent de la logique du zonage à la faveur des dispositifs de droit commun. Ce qui marque un changement d'orientation par rapport à la logique, parfois un petit peu, je dirais, de zonage voire de ghettoïsation qui a pu prévaloir depuis une trentaine d'années dans la politique de la ville. L'engagement d'un deuxième PNRU, et nous sommes concernés dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, est aussi une bonne nouvelle, et ce d'autant plus que la loi impose qu'il améliore la performance écologique, énergétique des bâtiments et que la rénovation urbaine contribue à la transition écologique dont on ne peut que se réjouir. Cette approche par projet de territoire, et non par ciblage sur des poches de pauvreté, doit inciter à ce que toutes les politiques publiques et dispositifs de droit commun irriguent au mieux les quartiers et les populations de ces quartiers dits en difficulté. Par la dynamique impulsée par cette loi, la ville de Paris, en ce début de mandature, a réaffirmé son engagement prioritaire en faveur de quartiers politiques de la ville dans l'ensemble des actions qu'elle met en place chaque année, mais également dans la construction de son plan d'investissement de mandature qui va bénéficier, en priorité, aux quartiers populaires. Il faut donc, je crois, ici saluer le travail remarquable réalisé par les élus, mais aussi par les services concernés pour produire ce plan, qui nous est présenté ce soir dans des délais très restreints. Alors, non pas que ce soir, les délais soient restreints, mais entre la promulgation de la loi et la présentation du contrat de ville, les temps étaient très courts. C'est un travail important qui a été réalisé. Donc, il s'appuie sur le bilan aussi du contrat urbain de cohésion sociale puisqu'on ne part pas de rien, qui a mis en lumière l'importance du travail engagé. Le développement des services publics, le soutien aux associations, l'amélioration du cadre de vie, la construction, la rénovation du milieu de logement, la mise en œuvre de la réussite éducative, le soutien à l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture, à l'emploi, beaucoup a déjà été fait ou en tout cas initié.

Mais il faut aujourd'hui aller plus loin, approfondir les actions, maintenir l'effort pour donner aux quartiers politiques de la ville les mêmes chances qu'aux autres quartiers. Et si nous partageons sans doute très largement les objectifs de la politique menée, la question des moyens pour les mettre en œuvre dans le contexte budgétaire que l'on sait, ne doit pas être négligée et ne manquera pas de se poser. Il est par ailleurs, nécessaire de s'inscrire dans la dimension métropolitaine du Paris de demain et de désenclaver les quartiers en difficulté assez souvent situés aux portes de Paris. Les frontières administratives bloquent trop souvent des initiatives transdépartementales et la métropole fera que demain les portes de Paris, ou autres arrondissements, pourquoi pas les quartiers de Saint-Blaise, seront des quartiers au cœur du Grand Paris comme Ménilmontant ou Bercy l'ont été dans le Paris de 1861. De grands projets de renouvellement urbains entre les portes de Montreuil et Bagnolet illustrent cette priorité et replacent le 20<sup>e</sup> non plus à la périphérie mais bien au cœur du Grand Paris à construire avec nos voisins.

Vous l'aurez compris, nous considérons que l'on ne peut que soutenir le plan qui nous est soumis ce soir. Il convient toutefois de rappeler qu'au niveau de notre arrondissement, en plus des dispositifs classiques déclinés dans le document sur les plans sociaux, de l'éducation et de l'emploi, il conviendra que nous veillions à ce que les innovations de la mandature comme les budgets participatifs, les opérations, comme Du vert près de chez vous, la sensibilisation à la COP 21 ou

encore les initiatives relatives à l'alimentation et à l'économie sociale et solidaire, se développent et irriguent les quartiers autant, et pourquoi pas encore plus que dans le reste de l'arrondissement.

Certaines interrogations demeurent également, eu égard à un document qui reste touffu. Et donc, j'avoue ne pas avoir eu une lecture suffisamment détaillée. Et au délai court qui oblige à avancer en marchant ainsi, pouvez-vous nous éclairer sur les dispositifs participatifs et d'association des habitants tels que les conseils citoyens et les maisons de projet qui sont prévus par la loi et leur articulation avec les instances déjà existantes de participation dans l'arrondissement. Donc où on est-on ? Quel délai de mise en place ? Quelle promotion pour attirer des publics qui, parfois, n'ont pas le réflexe de la participation ? Et quels moyens sont prévus pour les faire fonctionner ?

Enfin, il convient d'insister dans une optique de désenclavement et dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris sur la nécessité de penser les politiques mises en place dans les quartiers des portes, mais aussi à Saint-Blaise ou à Belleville, par exemple, pour s'appuyer sur ces nouveaux contrats de ville pour multiplier les réflexions et les coopérations multi-arrondissements et intercommunales. La concomitance de la mise en place de la nouvelle politique de la ville et la construction de la métropole vous en offrent l'opportunité. On sait à quel point il est difficile, une fois les dispositifs et instances de gouvernance mis en place, de créer une nouvelle transversalité. Merci.

### **Mme CALANDRA**

Merci. Alors, je donne la parole à M. SOREL.

### **M. SOREL**

Merci Mme la Maire. Beaucoup de choses ont été dites par mon collègue. Il y a quand même une chose qui m'a fait un petit peu sursauter, c'est effectivement qu'il s'est réjoui que ce contrat de ville ait été écrit et élaboré en peu de temps. Je ne suis pas sûr qu'il faille s'en réjouir, je ne dis pas que ce n'est pas un document sérieux et complet, mais le problème c'est peut-être qu'on n'a pas suffisamment laissé le temps à la co-élaboration avec les habitants parce que la co-élaboration, ça demande du temps justement et que c'est un des problèmes. Il me semble peut-être le principal problème de ce contrat de ville, c'est le fait que si il semble s'inspirer de la loi LAMY, et si la loi LAMY s'est inspirée elle-même du rapport MECHMACHE, il me semble qu'il y a un certain nombre de préconisations dans le rapport MECHMACHE qui n'inspirent pas suffisamment ce document.

Juste pour rappeler sur l'objectif de la politique de la ville qu'on oublie un petit peu trop souvent, c'est un peu précisé en introduction d'ailleurs, la double finalité de la politique de la ville est d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté. C'est important, effectivement, de partir de là parce qu'on a souvent tendance à considérer que la politique de la ville est une politique, d'une certaine manière, à fonds perdu et que les quartiers coûteraient trop chers. C'est important de rappeler que l'objectif, effectivement, de cette politique c'est de corriger une situation d'inégalité territoriale et sociale, et faire en sorte que ces inégalités ne constituent pas un obstacle réhibitoire à un accès égalitaire au droit et à l'implication citoyenne des habitants. Maintenant ceci étant dit, on doit et on peut se réjouir du fait que la ville de Paris a maintenu ses financements à 26 millions. Après, effectivement, 26 millions de la ville, 26 millions de l'État, ce n'est pas rien. Mais évidemment, dans un contexte de crise, de détérioration de la situation sociale, l'augmentation des inégalités, c'est largement insuffisant. D'autant plus qu'on le voit que les politiques de droit commun sont loin de compenser, sont loin de répondre à la détérioration de la situation. Juste pour dire qu'effectivement, la majorité peut se réjouir, peut d'ailleurs se féliciter de ce maintien des financements sur la politique de la ville, mais il ne faudrait pas faire comme si la politique de la ville est une politique étanche, isolée par rapport aux autres politiques. Et on peut considérer, on peut remarquer quand même que la ville de Paris, sur toute une série d'autres secteurs, fait des économies qui affectent directement la situation dans les quartiers populaire.

Danielle SIMONNET va en parler tout à l'heure. Mais la fermeture de 11 CIO sur la ville, ça aura des répercussions sur les quartiers. Le fait qu'il y a des regroupements de certaines antennes jeunes, ça aura des répercussions sur les quartiers populaires. Le fait que, pour l'instant, on n'est pas en mesure, enfin la ville de Paris semble ne pas vouloir réellement régler la crise du CIDJ, ça aura des répercussions aussi dans les quartiers. Et le fait aussi que les agents chargés de mettre en œuvre la politique de la ville sont en sous-effectif et que pour certains d'entre eux sont précaires, ça a effectivement des répercussions sur la capacité de la ville à mettre en œuvre sa politique. Si on rajoute à cela, la crise qui frappe les associations, alors évidemment cette crise, ce n'est pas principalement de la responsabilité de la ville, c'est l'État qui baisse ses financements, mais c'est aussi la situation de crise économique. Les associations, ce n'est pas un détail. Ce sont elles qui

servent de relais souvent sur le terrain, mais ce sont aussi les associations qui assurent le vivre ensemble et qui permettent aux habitants aussi de s'organiser, de se structurer dans leur quartier. Donc, on est dans une situation de crise, et je ne vais pas faire comme mon collègue de l'UMP, parler des minutes de silence. Ça fait déjà un petit moment, donc, je crois qu'il ne faut pas en rajouter. Mais il y a quand même un élément qui m'inquiète un petit peu sur cette politique de la ville, c'est le rajout du 4<sup>e</sup> pilier, d'ailleurs, qui n'est pas précisé, valeur de la république et la citoyenneté, je ne sais pas exactement ce qu'il y a derrière, et je me méfie un peu effectivement dans le contexte particulier de suspicion par rapport à certaines populations considérées peut-être comme des classes dangereuses. Avant le risque, c'était essentiellement le problème de la criminalité. Maintenant, il y a le risque de radicalisation qui entre en ligne de compte. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problème. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de risque. Je dis simplement qu'il faudrait être prudent sur la manière justement de développer ce 4<sup>e</sup> pilier.

Sur la question, justement, des valeurs de la République, je pense qu'il y a un élément essentiel, c'est que pour que ces valeurs de la République soient respectées, il faut assurer justement une lutte contre les discriminations. Il faut assurer une égalité des droits et que par rapport à ça, effectivement, la politique de la ville a une place particulière, a une importance particulière sur ces questions. Je fais juste remarquer sur la lutte contre les discriminations, il n'y a que deux personnes véritablement à la ville qui s'occupent de ces questions, ce qui est largement insuffisant. Et il y a, manifestement, un manque de formation des personnels de la ville. Je crois que depuis une quinzaine d'années, il n'y a que 300 personnes qui ont été formées sur ces questions, ce qui est largement insuffisant sur la question des accès aux droits et pour les personnes victimes de discriminations.

Je terminerai sur une question essentielle que j'ai un peu rappelée au début, c'est l'implication des habitants. Il y a effectivement les dispositifs participatifs qui sont prévus, mais il y a un certain nombre d'interrogations, et d'ailleurs j'en profite pour poser un certain nombre de questions sur la mise en œuvre des conseils citoyens. Juste remarquer que pour l'instant, les financements semblent extrêmement limités, c'est, je crois, 20 000 euros pour toute la ville. C'est un conseil citoyen par arrondissement. Ça peut se discuter justement en termes d'efficacité. Sur le 20<sup>e</sup>, il y a un certain nombre de quartiers qui sont différents entre les portes, et Belleville-Amandiers, je ne sais pas si faire le même conseil citoyen, ça peut avoir une efficacité quelconque.

Et puis, il y a une vraie question sur la manière dont on va les mettre en place. On a vu un peu les couacs qu'il y a eu sur la mise en place des conseils de quartier. Il y a un certain nombre de questionnements sur la place des associations et pas simplement les grosses associations d'intérêt public, mais les petites associations qui font le vivre ensemble dans les quartiers qui ont une place marginale dans les conseils de quartier. J'imagine que dans les conseils citoyens, il y a un vrai risque que ça soit la même chose, mais il y a un surtout un risque que, si on met trop rapidement en place ces conseils citoyens, que ce soit fait sans justement les habitants. Parce que pour que ces conseils citoyens soient mis en place avec les habitants, il faut laisser les agents sur le terrain, il faut laisser aussi le temps aux habitants de s'approprier la question et d'élaborer par eux-mêmes leurs propositions.

Je voudrais donc savoir s'il y a déjà une date pour la mise en place de ces conseils citoyens. J'ai l'impression plutôt que la ville est pressée, qu'elle voulait le faire dès la rentrée juste après l'été. Est-ce que ce n'est pas possible justement que ce soit reporté à la fin de l'année ? Et puis, sur la question des projets de territoire aussi qui seront mis en œuvre, j'espère en tout cas que ces projets de territoire ne seront pas faits dans la précipitation, mais qu'on laissera le temps justement à la co-élaboration, que la question de la démocratie participative ne soit pas simplement une question d'affichage, mais que ce soit réellement mis en pratique pour ce qui est de la politique de la ville. Merci.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Je donne la parole à M. PERIFAN ensuite M. BAUDRIER. Si on pouvait essayer de raccourcir un peu les interventions pour que Mme DASPET puisse répondre.

### **M. PERIFAN**

Mme la Maire, merci. Je vais raccourcir mon intervention car, vu la manière dont ma précédente intervention a été traitée par l'exécutif, chère collègue adjointe au Maire qui a répondu de manière très synthétique, je me demande s'il était effectivement utile que je lise avec autant d'attention la délibération. J'aurais peut-être dû la survoler comme elle. Mais du coup, ça équilibre le temps de parole car le vôtre plus le mien, en fait, devenait plus raisonnable.

Plus sérieusement, ce contrat de ville, c'est assez surprenant. La mairie de Paris n'hésite pas à faire de ce contrat de ville 2015-2020 une réponse aux attentats des 7, 8 et 9 janvier, l'inscrivant à la continuité de la mobilisation citoyenne du 11 janvier. Le document reprend d'ailleurs, le projet de création d'une carte de citoyen à Paris annoncé par la Maire au lendemain des attentats.

La lecture du contrat de ville offre un florilège d'un verbiage, je ne dirais pas de gauche mais je le pense, à défaut de présenter des actions concrètes et évaluées en continu. Alors que 330 000 Parisiens habitaient en quartier politique de la ville sous l'ancien contrat de ville, ils ne sont plus que 150 460 en 2015. Magnifique, ça veut dire que l'action de la majorité municipale est formidable, puisque la pauvreté régresse de moitié puisqu'on a sorti effectivement la moitié des quartiers. Certains quartiers pourtant problématiques sont sortis du dispositif. Je cite le quartier de Ménilmontant, voilà que je ne trouve pas, même s'il y a des évolutions positives, un quartier favorisé. D'autres voient leurs périmètres fondre. Il est vrai que sous l'impulsion du gouvernement et de la secrétaire d'État à la ville Myriam EL KHOMRI, notre collègue du conseil de Paris, le nombre de quartiers politique de la ville a donc été réduit à Paris. Si la majorité municipale, si vous, chers collègues, avait beau jeu de déposer des vœux pour demander la réintégration de nouveaux quartiers, les cartes en définitif n'ont que peu évolué. Les quelques micro-quartiers nouvellement inclus sont tous situés dans des arrondissements tenus par la majorité municipale : 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et notre 20<sup>e</sup> arrondissement. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que vous vous sanctionnez vous-même puisque ça sanctionne la propre politique du tout social. Depuis 2001, la gauche crée au sein même de Paris les mêmes erreurs que les autres territoires, il y a 40 ans : en créant de véritables ghettos de logements sociaux, en évinçant les classes moyennes de ces quartiers au profit de populations plus difficiles, elle crée les conditions de ce que d'aucuns ont nommé récemment l'apartheid territorial.

Le bilan de l'ancien contrat manque de chiffres. Il ne comprend aucune donnée sur les moyens financiers alloués aux quartiers politiques de la ville pendant le contrat 2007-2014. De même, il est impossible d'apprécier l'impact de cette politique sur l'évolution des quartiers et de leurs 330 000 habitants. Le taux de chômage a-t-il reculé ? Le niveau de vie des habitants a-t-il progressé ? Tout au plus, le nouveau contrat concède un maintien des écarts, comme c'est joliment dit, avec les autres quartiers signant par là même l'échec total de la ville de Paris. Pis, certains quartiers ont subi des dynamiques de dégradation, dont malheureusement les quartiers du 20<sup>e</sup> qui est la porte du Montreuil. La stratégie de la ville de Paris consistant à allouer toujours plus de subventions à des associations politiques de la ville est donc malheureusement un cuisant échec. Si les quartiers situés en politique de la ville n'ont pas progressé malgré les crédits spécifiques octroyés, les quartiers qui sortent du dispositif risquent de cumuler les difficultés en 2020 et même bien avant. Les nouvelles actions proposées s'inscrivent dans la continuité de l'existant. Là encore, les objectifs chiffrés sont maigres. La culture de l'évaluation, qui est pourtant primordiale, n'est pas visiblement le fort de l'exécutif. Les principaux axes du contrat de ville sont les suivants, avec des actions consensuelles principalement lutte contre le décrochage scolaire, insertion professionnelle, amélioration du cadre de vie, lutte contre l'insécurité, développement économique.

J'anticipe Mme la Maire une de vos réactions, mais sachez qu'au niveau national, et je n'irai pas jusqu'aux temps du président SARKOZY, la gauche n'a aucune leçon à donner en matière de crédits alloués à la politique de la ville. En 2015, ce ne sont que 456 millions d'euros de crédits qui ont été votés pour la mission politique de la ville contre 498 millions d'euros en 2014, soit une baisse de près de 50 millions, 8 %. En loi de finance, pour 2012, cette mission était dotée, pour mémoire, de 548 millions d'euros en crédit de paiement. Cette géographie ne prend pas en compte les quartiers fragiles à la limite de relever de la politique de la ville. Le gouvernement et la ville semblent attendre une dégradation profonde et durable des quartiers avant de s'en occuper.

Enfin, concernant le pilotage du contrat de ville, aucun bilan ne semble prévu sur son impact, ne serait-ce qu'à mi-contrat, au mieux, parle-t-il d'évaluation sans en préciser les moyens. Il est proposé par la ville de doter chaque arrondissement d'un conseil citoyen, mon collègue en a parlé, réunissant les habitants, les acteurs locaux, associations, écoles. L'État versera pour leur tenue 20 000 euros à la ville de Paris. Celle-ci s'engage à faciliter de ces conseils citoyens, la présence des élus n'est pas précisée.

Je voudrais, comme il est tard, terminer sur un clin d'œil. Lorsque je lisais avec attention ce projet de contrat de ville 2015-2020, je souriais du florilège des formules utilisées. J'en cite quelques-unes : « permettre l'accrochage scolaire, accompagner le raccrochage (on se croirait dans des wagons de train), valoriser le cadre de vie des élèves et la bienveillance, favoriser la médiation entre pairs, lutter contre le non-recours, vivre sa ville et son quartier, favoriser l'usage positif des associations collectives pour en faire des espaces communs et partagés, développer le aller vers ». Ah mes frères, c'est magnifique ! Pour cette raison, nous voterons quand même contre ce projet de contrat de ville 2015-2020.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Je vais donc donner la parole à M. BAUDRIER, ensuite, à Mme DASPET.

**M. BAUDRIER**

M. PERIFAN, vous m'avez rappelé M. BARIANI, Mme BRAQUY, M. ARAJOL avec leurs discours rétrogrades, il y a 15 ans. Ça fait du bien un peu de nostalgie quand même. Alors, donc, juste quelques éléments pour aborder l'axe 3.2 sur tout l'aspect urbain de ce contrat de ville auquel il m'est arrivé de travailler avec Mme BROSSEL. Donc, pour vous signaler qu'en résumé, des orientations prioritaires qui sont la poursuite du développement de l'offre de service public, en particulier, d'équipements publics attractifs susceptibles d'attirer également les habitants des quartiers avoisinants plus éloignés, afin que ces territoires et quartiers populaires deviennent des lieux de destination à plus de passage. Je crois que cette première priorité dans l'encadré sur l'aspect urbain du contrat de ville est bien tout à fait en phase avec la politique que nous développons dans le 20<sup>e</sup> arrondissement dans ces quartiers populaires, de créer des équipements publics attractifs et qui les valorisent. Et je crois que les réalisations qui ont été faites prouvent que ce travail que ce contrat de ville se propose de poursuivre est la bonne orientation. Le développement de la mixité fonctionnelle avec la création d'activités économiques diversifiées. Les exemples ne manquent pas dans le 20<sup>e</sup>. Les soutiens au commerce de proximité, la requalification aux équipements scolaires, nous parlions de l'école Duclos, du projet boulevard Davout, il y a quelques instants. Le développement de filière attractif pour lutter contre l'évitement scolaire. Je crois que c'est un enjeu très fort et une innovation de ce contrat de ville doit insister très fortement sur cet aspect. Nous connaissons la problématique de l'évitement scolaire dans nos quartiers.

Et pour ce qui est des quartiers de Faubourg, la poursuite de l'action en matière de l'amélioration de l'habitat privé et la lutte contre les incivilités, l'action sur la rénovation du parc social de la part des bailleurs qui est évidemment majeure et la requalification et la régulation de l'usage dans les espaces publics. Voici donc, quelques éléments.

Et pour terminer, je soulignerai au niveau du grand projet de renouvellement urbain, le PNRU sont très largement évoqués dans le contrat de ville mais pour signaler l'extension des GPRU actés dans le cadre de ce contrat de ville aux secteurs porte de Bagnolet, porte de Montreuil, Python-Duvernois, c'est une vieille revendication du 20<sup>e</sup> arrondissement qui est donc actée dans le cadre de cette délibération ainsi que pour le secteur Paul Bourget dans le 13<sup>e</sup> arrondissement qui lui aussi était le pendant de Python-Duvernois du 13<sup>e</sup>, qui n'avait pas encore été intégré. Des investissements vont être réalisés.

Et sur un plan de politique plus nationale, si on peut se féliciter que la ville de Paris fasse ce choix d'investir massivement dans les quartiers populaires et de maintenir un niveau d'engagement important pour le fonctionnement et son soutien à tout le tissu associatif dans les quartiers politiques de la ville, on ne peut que regretter que l'État ne fasse que maintenir le niveau de ses engagements en termes de crédit de fonctionnement, alors que pendant plusieurs années, malheureusement, sous des majorités différentes il a baissé. Donc il y a urgence du point de vue communiste front de gauche à ce que l'État ré-intervienne de façon plus importante en termes financiers dans les quartiers populaires. Donc, c'est un appel, ce qui n'empêche pas que nous, au vu du contenu du contrat de ville tant du point de vue social qu'urbain, nous l'approuverons et nous partageons entièrement son contenu.

**Mme CALANDRA**

Bien. Mme DASPET.

**Mme DASPET**

Merci. Alors je m'étais inscrite également sur la DDCT 14. Ce que je vous propose c'est de l'aborder un peu dans les grandes lignes, maintenant en même temps, ça évitera de redire les mêmes choses, juste après.

**2015 DDCT 14 : Subventions (393.965 euros) à 107 associations pour le financement de 128 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Première enveloppe 2015. Mme Virginie DASPET rapporteure.**

## Mme DASPET

Alors, tout d'abord, je voudrais quand même remercier tous les élus qui se sont inscrits ce soir, et qui ont pris le temps de parcourir le contrat de ville. J'avoue pour en avoir fait moi-même plusieurs lectures que c'est assez ardu, plein d'idées, plein d'actions, plein de choses intéressantes, mais qu'il faut s'y reprendre souvent à plusieurs fois pour arriver à en comprendre à la fois la philosophie et les aspects pratiques. Donc, merci déjà d'y avoir passé ce temps.

Je vais peut-être simplement revenir sur des choses qui me paraissent assez essentielles dans ce contrat, quelques données objectives, et puis finir par une petite présentation des nouveautés et essayer de répondre à chacun en cours de route. Si j'ai oublié des questions n'hésitez pas à me le dire.

Alors, déjà, ce contrat de ville est mis en place pour la période 2015-2020, donc les 5 années à venir. Rappeler peut-être qu'aujourd'hui nous avons 8 arrondissements qui sont concernées : le 10<sup>e</sup>, le 11<sup>e</sup>, le 13<sup>e</sup>, le 14<sup>e</sup>, le 17<sup>e</sup>, M. PERIFAN écoutez bien, le 17<sup>e</sup> lui aussi est concerné, le 18<sup>e</sup> et bien sûr le 20<sup>e</sup>. On y recense 20 quartiers prioritaires : 3 dans notre arrondissement et ça représente un total, aujourd'hui, de 150 460 habitants. Si on ajoute les quartiers de veille active, c'est-à-dire les anciens quartiers CUCS. Je regrette que personne ne l'ait relevé ce soir, mais c'était quand même une très grosse bataille justement de conserver le même niveau d'investissement dans les anciens quartiers CUCS dits de veille active, c'était la principale alarme et alerte que nous avait remonté les associations du 20<sup>e</sup> et sur tout Paris c'était la même demande. Donc j'aurais aimé que l'on souligne justement que l'investissement dont certain, je crois M. PERIFAN aussi regrettait qu'il soit cantonné à 25 millions d'euros par an, je le précise. Oui, mais on aurait aussi pu dire que sur les quartiers de veille active, comme ce sera fait dans d'autres collectivités, on ne maintiendrait pas ce niveau d'investissement. Donc, si on y ajoute ces quartiers, nous en arrivons à environ 340 000 Parisiens. Donc, ça donne un petit peu l'idée de la dimension de la problématique.

Sur le plan financier et des moyens, au-delà des 25 millions d'euros, il y a aussi la mobilisation du droit commun, j'y reviendrai un petit peu plus tard avec une énumération, dont je m'excuse par avance de la longueur, mais elle est indispensable à mon avis. Il ne faut pas oublier aussi qu'il y a tous les investissements localisés qui sont portés dans le PIM et qu'il y a, comme vient de le dire M. BAUDRIER également, tous les investissements qui sont liées au GPRU, et plus largement au PNRU que nous allons accueillir prochainement. Donc, on ne peut pas prendre ces 26 millions d'euros comme la seule somme qui sera investie puisqu'il y a tout le reste qui va à côté et qui concerne nos quartiers.

Du point de vue des nouveautés, je crois qu'il y a un élément à retenir c'est que l'élaboration du contrat a été vraiment l'objet d'un travail partenarial. Habituellement, quand on avait l'ancien contrat CUCS on avait, de manière simplifiée, la ville et l'État représentaient à travers la préfecture. Cette fois, on a réussi à faire travailler ensemble et à faire s'engager ensemble, puisqu'il s'agissait à la fois de rédiger mais aussi de prendre des engagements et notamment financiers, plus d'une quinzaine de partenaires qu'on ne voyait pas jusqu'à présent. Je vais vous donner quelques exemples, donc il y a la préfecture de police, la région Île-de-France, l'Académie de Paris, le Parquet de Paris, l'ARS, le Pôle emploi, la CAF bien évidemment, la caisse des dépôts et consignations, la mission locale de Paris et, une nouveauté qui ne vous laissera pas indifférents, de nombreux bailleurs sociaux et pas que ceux de la ville. Donc on peut tout de même apprécier le fait que tous ces gens et toutes ces institutions aient réussi à se mettre d'accord, et à travailler ensemble et à s'engager sur des données chiffrées.

Il y a une autre nouveauté qui repose plus sur l'architecture du contrat. Alors, je ne vais pas trop m'y attarder parce qu'il y a pas mal d'éléments qui ont été donnés dans les différentes interventions. Moi, j'avoue que je suis assez surprise de la surprise de M. PERIFAN quant au 4<sup>e</sup> axe, enfin quant au 4<sup>e</sup> pilier de ce contrat qui va être dédié aux valeurs de la République et de la citoyenneté. Non, on n' imagine pas régler par le contrat de ville l'ensemble des problèmes, mais juste ça répondait à une demande de nos concitoyens. C'était de l'émotion suite aux événements du mois de janvier. C'était aussi une demande qui venait que ce soit des associations, je pense en particulier aux centres sociaux, aux clubs de prévention qui sont venus nous voir pour nous dire à quel point ils avaient besoin eux-mêmes de rediscuter, de réunir des fonds documentaires, de bénéficier des formations sur tous ces sujets. Donc, il me semble que, bien évidemment, le contrat de ville n'aurait pas pu éviter un sujet comme celui-ci.

Pour le reste, je passe les nouveaux axes, vous avez 3 axes majeurs, 7 fiches actions qui recensent des centaines d'actions et de dispositifs et de mise en commun et en cohérence de dispositifs préexistants, et parfois proposent la création de nouveaux dispositifs, etc. Simplement, alors là, c'est une simple dédicace pour M.GRANIER que je compte dans mes abonnés Twitter depuis 5mn, c'était

pour l'intervention de M. PERIFAN, je le resalue. Donc M. GRANIER, je vous invite à bien relire pour prévenir les futures questions que vous ne manquerez pas de me poser à chaque fois que j'aurai des délibérations concernant des subventions politiques de la ville. Donc, comme vous pouvez le voir dès aujourd'hui dans la DDCT 14, vous retrouvez une présentation de ces subventions sur tout Paris, organisée selon les 3 axes du contrat ville et selon les 7 fiches actions. Ceci est donc la justification que je vous fais par avance de cette organisation, et je crois que pour le coup, ça va plutôt dans le sens de ce que vous me demandiez, c'est-à-dire d'aller vers plus de cohérence, moins de délibérations dans tous les sens. Je crois que la DDCT 14 pour le coup, vu son volume et vu le nombre d'associations concernées dans tout Paris répondra à vos souhaits. Et l'organisation également qui permet d'objectiver les fonds consentis à travers chaque subvention et chaque action selon les objectifs fixés dans les fiches actions du contrat, me semble également aller dans ce sens. Je vais peut-être revenir plus précisément sur les questions. Alors « maison de projet ». Maison de projet c'est lié au GPRU. On en a déjà eu une, on va dire, à travers la fabrique à Saint-Blaise. Pour le prochain PNRU, porte de Bagnolet, porte de Montreuil, il faudra monter une maison de projet. On y travaille déjà, on a déjà plus ou moins préempté un local, en tous les cas on espère l'obtenir. Je croise les doigts, je ne donnerai pas l'adresse parce que je suis très superstitieuse, mais c'est déjà en cours. Pour ce qui est de la question du temps consacré à la rédaction du contrat de ville. Alors, j'ai bien entendu la remarque de M. SOREL, ce n'est pas une remarque nouvelle, je crois qu'on avait déjà eu l'occasion d'échanger à ce sujet-là la dernière fois. Moi, je vous avoue qu'au-delà de la matrice contrat de ville, ce qui m'intéresse beaucoup plus ça va être les projets. Je crois que maintenant qu'on va parler de contrat de territoire, parce que ça va être vraiment une façon beaucoup plus facile d'associer les vrais gens, les habitants des quartiers. D'expérience, pour avoir tout de même à travers la dernière mandature animé, co-animé pas mal de réunions publiques, quand on s'adresse à des populations des quartiers, celles qu'on a toujours du mal à toucher, je ne parle pas des représentants associatifs ou des gens impliqués dans la vie citoyenne par des partis politiques, des syndicats, des associations ou toute autre activité de ce type. C'est très difficile de faire venir des gens, de les faire parler, si on s'éloigne trop de leur réalité quotidienne. Par contre, on a vu, encore une fois, c'est aussi pour ça qu'on a développé ce type d'action en tous les cas dans le 20<sup>e</sup> arrondissement que quand on les fait venir sur des marches exploratoires, quand on les fait venir sur des réunions publiques qui ont trait à des aménagements typiques de la politique de la ville, donc des choses de la GUP (Gestion Urbaine de Proximité), ça se passe beaucoup mieux. Donc, moi, je compte sur le temps de la rédaction de l'élaboration des contrats de territoire pour créer ce temps qui va être préfigurateur du futur conseil citoyen et des futurs conseils citoyens sur Paris. Ce qui avait été envisagé au départ c'était qu'on rende notre copie au mois de juin. Il est apparu à tout le monde, notamment les différents adjoints politiques de la ville dans Paris qui sont remontés en disant : « C'est trop court, donnons-nous du temps », nous en serions aujourd'hui à une présentation, a priori, à l'automne. Alors je ne sais pas si l'automne sera fin septembre ou mi-octobre, mais on serait sur ce délai. Donc on a quand même réussi à faire preuve de bon sens et à s'accorder 3-4 mois de délai supplémentaire. Ça devrait nous permettre d'enrichir les choses et de travailler en effet de manière plus sereine à ma grande satisfaction personnelle.

Pour ce qui est des moyens sur les conseils citoyens, alors, il y a toute la fiche gouvernance où vous aurez découvert j'imagine qu'en effet, nous aurons un conseil citoyen par arrondissement, je vais y revenir juste après, un collègue associatif qui représenterait environ 1/3 du conseil citoyen, le reste du conseil étant composé d'habitants, de personnes des quartiers. Alors, j'avais envie de vous dire qu'on ne peut pas se réclamer de MECHMACHE et de faire de l'anti-Mechmache, il faut aussi savoir écouter tout ce qui a été dit. Moi, j'avais plutôt compris qu'il y avait aussi une crainte partagée par tous les gens qui travaillent sur ces sujets, qui était que trop de présence associative, ou de structurel ou d'institution briment la parole des habitants. Moi, je vous avoue que par ailleurs j'étais totalement sur cette ligne-là, et je trouvais plus intéressant à la fois de s'assurer la présence d'associations, mais peut-être pas celles qu'on voit d'habitude. Moi je pense notamment aux amicales de locataires qui me paraissent être quand même un maillon essentiel de réussite pour travailler dans ce cadre-là. Dans tous les cas, moi, je trouve que l'arithmétique qui a été trouvée me convient parfaitement.

Pour ce qui est des moyens, 20 000 euros, en effet, ce n'est pas beaucoup, c'est peut-être quelque chose qui évoluera par la suite. Mais encore une fois, c'est juste une somme qui ne reprend pas tous les coûts cachés, c'est-à-dire la mise à disposition de locaux, la mise à disposition de moyens de photocopieuse ou ce genre de chose. Ça reprend également des actions qui sont prévues en termes de formation et d'autonomisation des personnes qui voudront bien participer à ces conseils citoyens qui sont détaillés dans la fiche dédiée. Et du côté de la préfecture, nous avons l'engagement d'obtenir des adultes relais pour nous aider, enfin pas nous aider nous, mais aider les conseillers citoyens à travailler de manière plus efficace.

Pour le reste, je ne vais peut-être pas reprendre les différentes interrogations de M. PERIFAN. J'en ai repris certaines déjà. C'est toujours un bonheur de vous entendre, et alors vraiment, vous m'avez fait un plaisir fou en m'expliquant que ce contrat de ville était... c'est vraiment la main sur le cœur, je vous le dit aussi, en m'expliquant que les items de ce contrat de ville étaient résolument de gauche. Merci M. PERIFAN, vraiment ça m'a fait plaisir, c'était exactement ce qu'on voulait atteindre. Donc sincèrement, je vois que vous en avez été le premier touché, et ça veut dire qu'on n'a pas si mal travaillé que ça, puisqu'en effet c'était forcément dans une municipalité de gauche la volonté, plus ou moins déclaré, ça me paraissait de l'ordre de l'évidence.

Bref, pour le reste si j'ai oublié des questions, je suis bien sûr à disposition de tous. Je crois que j'ai été déjà très longue. Je voulais juste rajouter un tout petit mot un peu hors délibération, mais je crois que ça serait difficile ce soir de parler de politique de la ville, alors que cette semaine on a appris la disparition de Claude GUILLAIN. Donc je voulais juste citer son nom, moi j'ai eu l'occasion de militer avec lui parce que je viens du 93. Je me rappelle de son élection sur une triangulaire, complètement par hasard. Enfin, ce n'était vraiment pas prévu, sincèrement dans un contexte politique absolument sidérant qu'était la ville de Clichy-sous-Bois à l'époque, il a gagné par le biais d'une triangulaire contre le Front national. Il n'y était pas préparé, ce n'est pas quelqu'un qui faisait de la politique depuis des décennies, ce n'était pas un jeunot quand il a été élu Maire, mais il a été assez jeunot en politique. Moi, je pense que c'est sincèrement quelqu'un qui a fait preuve de bienveillance, qui a dit des choses extrêmement importantes sur la vie des quartiers, y étant confronté pour le coup plus qu'au quotidien, puisqu'à l'origine il était pédiatre, c'était même mon pédiatre quand j'étais petite fille, donc je me souviens très bien de ce qu'il pouvait faire aussi dans son cadre professionnel. Donc je ne vais pas m'attarder là-dessus, mais je voulais juste qu'on ait tous une petite pensée pour lui, parce que tous les gens qui s'intéressent à ses sujets ont forcément été touchés par sa disparition cette semaine. Voilà je vous remercie.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Alors M. GUERRIEN, oui très rapidement.

#### **M. GUERRIEN**

Je serai très court puisqu'il y a parmi les questions qu'on avait posé, de ceux qui n'ont pas eu de réponse, je pense qu'on s'associe tous aussi à la mémoire de Claude DILAIN, effectivement, c'est important de le rappeler aujourd'hui. Une précision pour M. SOREL, on ne se réjouit pas du fait que le contrat de ville ait été monté en très peu de temps. Dans mon intervention, je félicitais les élus, puisque le délai était légal, les élus et les services de la ville qui ont réussi dans un délai très restreint à nous présenter un document qui est plutôt quand même de bonne facture et qui se présente bien, et comme je disais en avancera en marchant. Les deux points sur lesquels peut-être vous n'êtes pas revenue Mme DASPET c'était d'une part, des précisions sur l'articulation entre les conseils de citoyens et les conseils de quartier, même si j'ai bien compris que tout ça se terminera d'ici à l'automne, mais il y a peut-être un peu une philosophie et un esprit ; et la deuxième, je crois qui est importante parce que c'est plus utile quand même d'avoir cette réflexion dès la genèse de cette nouvelle approche de la politique de la ville, c'est de savoir si des réflexions sont en cours avec les arrondissements limitrophes, puisqu'on a un beau projet qui s'appelle « les portes de Paris », enfin c'est un nouveau zonage, je trouve que c'est parlant, mais aussi avec les communes limitrophes du 20<sup>e</sup> arrondissement pour avoir des projets de territoire qui permettent justement la logique de désenclaver. Alors, on a parlé du périph tout à l'heure, peut-être qu'un jour on se débarrassera du périph et on y construira un espace de loisirs ou de logement, mais aujourd'hui ce n'est pas le cas. Donc, est-ce qu'il y a un travail ou un dialogue qui est entamé avec les communes limitrophes pour désenclaver et avoir des projets communs ? Merci.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Oui, Mme DASPET rapidement.

#### **Mme DASPET**

Oui, super rapidement. Parce que sur les conseils citoyens tout n'est pas abouti, ça va se faire vraiment dans les mois à venir. Pour le lien avec les conseils de quartier, dans tous les cas la relation

avec les conseils de quartier, moi, une des choses sur lesquelles j'étais totalement convaincue c'est que le conseil citoyen ne pouvait pas se fondre dans le conseil de quartier. Donc, il peut y avoir des échanges comme dans toute instance de démocratie participative, ce n'est pas un problème, mais ce sera le territoire. Si j'avais dû travailler par exemple en prenant l'exemple du 20<sup>e</sup>, je mettais à contribution, je crois ces conseils de quartier, enfin on arrivait à un truc complètement fou. Sur la structure même du conseil citoyen, il y a légalement on va dire, juridiquement à travers ce contrat, il y aura un conseil citoyen par arrondissement. Ça ne veut absolument pas dire qu'on va s'interdire d'aller plus loin que ça. Clairement, par exemple, sur l'élaboration du projet de territoire « porte du 20<sup>e</sup> », le travail qui va être fait, va être fait par micro-quartier. Et moi plus j'aurai de subdivisions et plus j'aurai de volontaires et de gens pour travailler sur les micros quartiers, mieux ça me conviendra. On continuera à faire des choses comme on a fait, je pense plus côté Belleville, parce que c'est les exemples qui me viennent à l'esprit, sur la place Allais on a déjà réuni un embryon de conseil citoyen de fait depuis environ 2 ans. Je pensais aussi au square Elisa-Borey, aux Amandiers, on a eu exactement la même dynamique qui s'est créée, donc, partout où se créera une dynamique, moi je serai prête à m'y rendre si on m'y invite ou pas et on subdivisera. L'idée c'est d'avoir quelque chose quand même de très ouvert, pas forcément de totalement rigide, les gens pourront rentrer, sortir, venir ou ne pas venir. On va essayer d'être dans quelque chose d'assez novateur de ce point de vue-là. Et sur l'ouverture à la métropole ou au Grand Paris. Autant sur le conseil citoyen, ça me paraît un petit peu compliqué, mais dans les fiches actions, il y a déjà pas mal de projets, notamment des réponses à appel d'offres institutionnel, etc. qui sont évoqués et il y a déjà des travaux qui sont en train de se mettre en route avec des projets qui auront cette vocation.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Alors, nous allons passer au vote.

*Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées*

**2015 DEVE 03 : Réaménagement du square Elisa Borey (20<sup>e</sup>)–Autorisations d'urbanisme.  
Mme Florence de MASSOL rapporteure.**

#### **M. EPARA EPARA**

Merci Mme la Maire. Très rapidement, juste rappeler qu'il s'agit d'une délibération qui permet de mettre vraiment en pratique le concept même de démocratie participative, puisque la Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement a travaillé avec les habitants du 20<sup>e</sup> arrondissement, et surtout dans le quartier des Amandiers pour aboutir à un projet qui est un très bon compromis entre un réaménagement paysagé de qualité, et une aire de jeu de ballon. Et il s'agissait d'un espace que les gens du quartier Amandiers n'utilisaient pratiquement pas, qui va aboutir donc à quelque chose d'assez utile et très important pour les habitants du 20<sup>e</sup>. Je rappelle aussi que tous les animateurs du quartier Amandiers ont participé à l'élaboration de ce projet, et nous aboutissons là à quelque chose d'assez important, et troisièmement, dire que sur le plan sportif, vu le manque d'équipements dont nous sommes victimes dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit là de quelque chose qui va quand même combler un tout petit peu notre déficit. Je vous remercie.

#### **Mme CALANDRA**

Merci pour votre concision. Mme De MASSOL ?

#### **Mme De MASSOL**

Oui, je n'ai pas beaucoup de choses à rajouter, si ce n'est qu'effectivement, on parlait tout à l'heure du travail des conseils citoyens et des conseils de quartier. On a là typiquement un exemple de ce que peuvent faire ensemble des habitants, des associations et les services de la ville quand ils sont au service de l'intérêt général. On a un équipement qui va prendre place sur un espace délaissé, qui servait plutôt de promenade à chien que de jardin, dans lequel il y aura un jardin partagé, un espace sportif, un verger, de quoi je pense rendre service à toute la richesse des habitants du quartier Amandiers. Autre chose, je vais renchérir sur ce que vient de dire mon collègue, puisqu'on a fait ensemble un petit peu la liste de tous les équipements sportifs qui étaient dans les jardins et on a

l'intention de les mettre en valeur, puisqu'effectivement, ils peuvent permettre à encore plus d'habitants de faire du sport dans le 20<sup>e</sup>.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée*

**2015 DPE 37 : Collecte du verre en porte à porte - Marché de services - Modalités de passation.  
M. Mohamad GASSAMA rapporteur.**

**Mme LAURENT**

Merci Mme la Maire. Nous tenions à intervenir sur cette délibération relative aux modalités de collecte de verre en porte-à-porte afin de revenir sur plusieurs éléments importants. En lien avec cette délibération, expliquer la position de vote du groupe communiste. Suite au conflit très dur, soit aux deux mois de grève menée par une vingtaine d'employeurs de la SITA, dénonçant leurs conditions de travail déplorables liées notamment à des modalités basiques de sécurité non respectées et aux pressions exercées pendant ce mouvement social sur les salariés par la direction de la SITA, un vœu du groupe communiste Front de gauche a été déposé au dernier conseil de Paris demandant à ce que soient intégrées dans les marchés et des délégations de services publics, des prescriptions fortes en matière de politique sociale et que cela intègre les critères d'attribution.

Nous tenions à saluer les efforts faits par la ville pour contraindre les prestataires à incorporer dans le marché des exigences sociales qui répondent aux attentes formulées par le groupe communiste Front de gauche au conseil de Paris. Les critères du marché font apparaître clairement la volonté d'accroître les exigences de la ville de Paris en matière de responsabilité sociale des entreprises en intégrant la performance en matière d'insertion sociale comme critère de sélection et la démarche de progrès social comme valeur contractuelle de l'acte d'engagement. Cependant, les luttes des salariés de la SITA des derniers mois ainsi que notre conception de l'intérêt général présente dans les valeurs portées par les services publics, nous confortent dans notre idée qu'une remunicipalisation des services de collecte de verre représenterait la meilleure garantie de contrôle pour la qualité du service rendu à la population dans le respect des conditions de travail optimal. C'est pourquoi nous nous abstenons pour le vote de la délibération DPE 37.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Mme SIMONNET.

**Mme SIMONNET**

Oui, vous ne serez pas surpris que je tiens des propos équivalents à ma collègue qui est intervenue avant moi, puisque nous aussi, nous étions intervenus en soutien aux salariés qui avaient fait cette grève de plus d'un mois au niveau de la SITA. Ce qu'il faut savoir c'est que, par exemple, cette entreprise quand elle avait remporté le marché, elle s'était considérée comme tout à fait autorisée à ne mettre plus qu'un seul rippeur derrière les bennes qui collectent le verre avec des conditions de travail pas possible, quand on imagine le tonnage par jour que les éboueurs avaient à soulever, du matériel totalement en désuétude avec des problèmes de sécurité, non seulement pour les salariés, mais aussi pour les Parisiens. Et là, où par contre je ne suis pas d'accord avec ce qui a été précédemment c'est que si la ville affiche une volonté de changer les clauses sociales pour les rendre plus exigeantes, en tous les cas c'était ça dans le cas des débats qu'on a pu avoir au conseil de Paris, dans cette délibération, si vous regardez les clauses sociales, franchement, ça ne répond absolument pas au problème qui a été révélé par la grève des salariés de SITA. Parce que les clauses, elles ne permettent pas, hélas, dans le cadre du document que j'ai pu lire et j'ai bien peur, mais je continue à utiliser ça dans le cadre du droit de ce qu'il permet de mettre comme clause sociale dans des cahiers des charges du marché d'appel d'offres, il ne permet pas d'exiger qu'on n'ait pas cette situation où tout d'un coup l'employeur décide qu'il n'y ait plus de rippeur derrière les bennes. Donc, on est dans une situation où, pour avoir relu attentivement les documents joints, le facteur coût compte pour plus de 50 % de la note qui sera attribuée pour distinguer les différents candidats. Et il n'y a donc aucune

garantie que ce qu'il s'est passé au niveau de l'entreprise SITA et pendant un mois de grève ne se reproduise pas.

Et oui, je voudrais aussi rappeler que la municipalisation de la collecte des déchets est la seule garantie pour qu'on soit sûrs que les salariés ne soient pas dans une situation de précarité, qu'on ait une politique salariale bien plus respectueuse et qui permet aussi d'avoir une bonne qualité de service public à la fin. Parce que ces entreprises, elles cherchent à accumuler du profit, et ce profit, elles le font en réduisant les coûts, et donc en réduisant les masses salariales, quitte à pressuriser ceux qui exécutent la mission de service public qui a été confiée.

Donc, pour notre part, pour toutes ces raisons parce que nous pensons qu'il faut et qu'il est temps, et urgent de remunicipaliser l'ensemble de la collecte, je me réjouis d'ailleurs que grâce aux batailles que nous n'arrêtons pas de mener sur ce sujet-là. M. Mao PENINOÛ a déclaré dans un conseil de Paris que la collecte porte-à-porte des déchets organiques que la ville souhaite engager se fera en régie publique et pas avec un recours à des marchés d'appels d'offres. Puisque tout le monde s'accorde à dire que c'est bien plus efficace et que c'est dans l'intérêt de tous, on ferait mieux de remunicipaliser. Donc, nous voterons contre cette délibération.

### Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GASSAMA.

### M. GASSAMA

Oui, je vais essayer de faire court comme vous l'avez demandé. Donc, les contractuels arrivent à l'échéance le 30 juillet 2016, et afin d'assurer la continuité des prestations de collecte du verre en porte-à-porte, une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert doit être engagée. Le nouveau marché sera conclu pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2016. Les prescriptions de ce marché prévoient une exigence sociale et environnementale très renforcée, notamment en matière d'insertion professionnelle de lutte contre le bruit et de dédieselisation.

Par contre, ce que je voulais ajouter c'est qu'on doit inciter les habitants du 20<sup>e</sup> à faire plus d'apports volontaires dans les colonnes à verre que vous voyez tous sur l'espace public, parce que c'est aussi une incitation et un acte citoyen des habitants, et donc ça, c'est quelque chose sur lequel on va beaucoup travailler, notamment avec les commissions de propreté des conseils de quartier que j'ai commencé à rencontrer, et c'est un axe sur lequel il faut qu'on travaille énormément. Je ne voulais pas faire plus long, vu le temps qui avance. Merci.

### Mme CALANDRA

C'est parfait. Merci beaucoup.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée*

**MA20.2015.022 : Désignation de représentants au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées / Modification des conditions de représentation.**

**2015 SG 22 : Subvention (4.000 euros) à l'association de Culture Berbère (20<sup>e</sup>). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.**

**2015 SG 27 : Subvention (5.000 euros) et convention à l'association Quartiers du Monde (20<sup>e</sup>). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.**

**2015 DLH 46 : Construction neuve de 14 logements sociaux 42-44 rue Orfila (20<sup>e</sup>) – Prorogation des garanties de la Ville sollicitée par DOMAXIS. Mme Hélène VICQ rapporteure.**

**2015 DDCT 33 : Modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier du 20<sup>e</sup> arrondissement. Mme Florence de MASSOL rapporteure.**

**2015 DFPE 128 : Subvention (45.697 euros) et avenant à l'association Lutin Lune pour la crèche parentale (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

**2015 SG 21 : Subvention (3.000 euros) à l'association ARCHIPELIA (20<sup>e</sup>).  
Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.**

*Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées*

**Mme CALANDRA**

Et à présent, il nous reste 4 vœux à examiner.

**4. Suite des vœux**

- **V20.2015.036 : Vœu déposé par Atanase PERIFAN et le groupe UMP20<sup>ème</sup> relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière**

**M. PERIFAN**

Merci Mme la Maire, je vais faire vraiment très court. Vous souvenez que, lors du conseil de Paris des 7, 8, 9 juillet 2014, un vœu a été déposé par Philippe GOUJON et les élus du groupe UMP visant à ce que la Maire de Paris et le préfet de police étudient la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant, abusif et dangereux. Ce vœu avait été adopté, cela fait malheureusement plus de 6 mois, aucun élément d'information n'a été porté à la connaissance des conseillers de Paris sur ce sujet ni par le Maire, ni par le préfet de police. Nous souhaiterions donc, Mme la maire, que vous puissiez interpellier votre collègue la Maire de Paris pour obtenir la mise en application du vœu voté lors de ce conseil des 7, 8, 9 juillet 2014. Et nous vous remercions, chers collègues de bien vouloir voter favorablement ce vœu.

**Mme CALANDRA**

Alors ? Merci pour votre concision. M. MARTIN qui va faire de même.

**M. MARTIN**

Voilà, je vais essayer d'être aussi concis, en félicitant M. PERIFAN de ce droit de suite parce qu'il nous arrive tous, une fois qu'un vœu est voté, de se dire : « Mais quand est-ce qu'il va arriver en application ? » Simplement M. PERIFAN, on peut utiliser d'autres moyens que le vœu pour cela, vous voyez ? Vous avez par exemple au conseil de Paris des questions orales adressées au préfet de police. Et si je dis ça c'est parce que comme vous le savez ce n'est qu'indirectement que la ville de Paris est impliquée dans ce service, puisque c'est un service qui relève de la compétence du préfet de police. Maintenant sur le fond, je vais vous apporter quelques précisions qui vont faire que votre vœu n'aura plus beaucoup d'objet parce que de fait, l'étude est en cours pour la municipalisation, la mise en régie de ce service et que des précisions vont bientôt arriver, dès que l'étude sera terminée. Elle est actuellement en cours, et voilà, je ne peux donc vous dire qu'elle est engagée. La préfecture de police nous l'a confirmé, et elle devrait aboutir dans les semaines qui viennent. En connaissance de quoi, votre vœu n'a plus beaucoup d'importance, ni de contenu et donc c'est pour ça que j'appellerai à ne pas participer au vote.

**Mme CALANDRA**

Comme vous l'avez compris, on trouve que c'est plus la méthode que le fond qui pose problème, et donc nous ne participerons pas au vote.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté*

- **V20.2015.037 : Vœu à la Maire du 20<sup>ème</sup> arrondissement présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe UMP20<sup>ème</sup>, relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur l'ouverture des commerces le dimanche**

**M. PERIFAN**

Merci Mme la Maire. Juste en fait, permettant un message personnel à Virginie DASPET qui est revenue. J'ai été très touché par vos propos, et donc je vous invite à dîner après le conseil. Et pour ce faire, comme je suis impatient de dîner avec vous, je vais vraiment aller très vite sur le dernier vœu pour qu'on puisse directement passer à table. Regardez chère Virginie comme tous vos collègues vous envient pour cette invitation.

Mme la Maire, comme vous le savez l'article L. 3132-25 du Code du travail, issu de la loi du 10 août 2009 offre à la mairie de Paris, la possibilité de proposer la création de zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente, dans laquelle les commerces de détails pourraient ouvrir le dimanche. Depuis 2007, cette carte des 7 zones touristiques n'a pas évolué dans la capitale. Vous le savez aussi, il y a eu une mission d'information et d'évaluation relative au travail dominical qui a fourni un travail important, et qui a permis en plus de 6 mois de procéder à 132 rencontres de personnes qualifiées, de prendre en compte la position de 80 organismes différents. À l'issu de ces travaux, bien qu'Anne HIDALGO ait déclaré à la presse ne pas exclure d'étendre les zones existantes ou d'en créer de nouvelles, aucune évolution n'a été apportée à la réglementation encadrant l'ouverture des commerces du dimanche.

Considérant en particulier que lors du conseil de Paris du mois de février 2015, la mairie de Paris s'est opposée à toutes les demandes des élus du groupe UMP que nous avons faites dans ce sens, considérant par ailleurs que l'adoption en première lecture à l'assemblée nationale du projet de loi MACRON rend parfaitement connu, maintenant, le régime qui sera applicable au travail dominical en cas de création de zones touristiques internationales et que donc la Maire de Paris n'a plus aucune raison de repousser encore sa décision sur une évolution ou non, la réglementation appliquée au travail dominical.

Considérant que, parallèlement, la Maire de Paris a qualifié de recul démocratique la création dans le cadre de la loi MACRON de zones touristiques internationales où l'ouverture des commerces sera permise le dimanche sur décision du gouvernement et après un avis simple, et donc non contraignant du maire de Paris.

Considérant également l'attachement que nous avons tous à la ville de Paris sur la démocratie participative pour permettre aux citoyens de s'exprimer en donnant directement la parole à nos administrés, et afin que ces derniers puissent faire connaître clairement leur volonté quant à l'extension ou non de la liberté des commerces d'ouvrir le dimanche et que cette consultation puisse être directe, le meilleur moyen serait de faire entendre sa voix face au gouvernement, qui pourrait bientôt décider sans consultation de créer ces zones d'intérêts touristiques.

Nous proposons donc un vœu qui permettrait, en fait tout simplement, que la Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement demande à la Maire de Paris de procéder, dans un délai de 6 mois, à l'organisation d'un référendum d'initiative locale, sur l'ouverture des commerces le dimanche, et confier à un groupe de travail qui pourrait être composé à parité d'élus de la majorité et de l'opposition, la charge de définir les questions précises qui seront posées, afin de permettre aux Parisiens d'exprimer clairement leurs préférences. Étant certain que vous allez adopter ce vœu, je vous en remercie par avance, merci chers collègues.

**Mme CALANDRA**

Merci beaucoup. Donc Mme De MASSOL pour vous répondre.

**Mme DE MASSOL**

Alors, je crains chers collègues que ma réponse soit légèrement ennuyeuse, mais bon. Le travail législatif, M. PERIFAN, est toujours en cours. Je vous rappelle que la loi MACRON, celle qu'on appelle MACRON est en discussion au Sénat. Donc, il paraît vraiment prématuré d'organiser un quelconque référendum d'initiative locale, tant que le cadre juridique n'a pas été défini par le parlement. Secondement, d'un point de vue strictement juridique, aucune disposition légale ne permet d'organiser un référendum d'initiative locale sur la question de l'ouverture des commerces le dimanche à Paris.

Votre vœu demande au Maire d'arrondissement de Paris de procéder à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur l'ouverture des commerces le dimanche, en se fondant sur les dispositions de l'article 72-1 alinéa 2 de la constitution selon laquelle, dont les conditions prévues par la loi organique, les projets de délibération d'acte relevant de la compétence d'une collectivité territoriale peuvent à son initiative être soumis par la voix de référendum à la décision des électeurs de cette collectivité. Ces dispositions constitutionnelles sont précisées par une loi organique qui prévoit deux modalités : soit l'assemblée délibérante locale peut soumettre à référendum tout projet de délibération tendant à régler une affaire de sa compétence. Or, l'idée de soumettre à la décision des Parisiennes et des Parisiens de la question du travail dominical à Paris ne rentre pas dans les attributions légales confiées à une assemblée délibérante de la ville de Paris ; soit l'exécutif peut proposer à l'assemblée délibérante de soumettre à référendum local tout projet d'acte relevant des attributions qu'il exerce au nom de la collectivité. Or, cela ne rentre pas non plus dans ses attributions, car la loi qui détermine les jours de repos et précise dans quelle condition les dérogations temporaires au repos dominical peuvent être accordées par le Maire ou la Maire, en précisant par ailleurs qu'à Paris cette décision est à ce jour prise par le préfet du... je ne vais pas vous citer l'article du code du travail.

Certes, les dispositions spécifiques relatives à certaines zones touristiques d'affluence exceptionnelle permettent aux établissements de vente aux détails figurant dans leur périmètre de donner le repos hebdomadaire par roulement. Or, ce périmètre est établi par le préfet de Paris sur proposition de la maire. Il ne s'agit donc que d'un avis préalable de l'exécutif parisien et non d'un acte. Il n'entre donc pas dans le champ d'application visé à l'article que je viens de vous citer. Donc, je vous répète qu'aucune disposition légale ne permet donc d'organiser un référendum d'initiative locale sur la question de l'ouverture des commerces le dimanche à Paris. Voilà pour la forme.

Sur le fond, la priorité c'est le dialogue social. Je suis sûre que vous en conviendrez avec nous. Aujourd'hui, la loi conditionne l'ouverture des commerces le dimanche, un dialogue social entre l'employé et l'employeur, afin de définir les compensations salariales. Ainsi, un référendum d'initiative locale ferait fi du dialogue social, qui est obligatoire pour que les commerces puissent ouvrir le dimanche. Il est donc particulièrement inopportun de penser qu'un référendum d'initiative locale puisse permettre de passer outre les accords de branches, les accords d'entreprise, les accords territoriaux, afin d'obtenir une ouverture généralisée des commerces à Paris, ce que la loi ne permet pas. Cela se traduirait par une dégradation des droits des travailleurs et des travailleuses.

C'est dommage que vous n'ayez toujours pas accepté le résultat des élections municipales de 2014. Si l'objet du référendum souhaité est de proposer une généralisation du travail dominical, les électeurs et les électrices ont déjà tranché en mars 2014, que vous avez un petit peu oublié. Et quant à la demande d'un groupe de travail paritaire, n'oubliez pas qu'une MIE a travaillé pendant 6 mois sur ce sujet.

Je vous invite aussi à regarder l'article 29 du règlement intérieur du conseil d'arrondissement qui précise quels sont les droits d'interpellation, il vous suffit de rassembler 3 000 habitants majeurs de l'arrondissement pour demander à la Maire d'organiser un référendum, mais il ne pourra pas porter sur cette question-là. Je vous remercie. Et donc nous allons voter contre votre vœu.

#### **Mme CALANDRA**

Bien.

*Après consultation des membres, le vœu est rejeté*

- **V20.2015.039 : Vœu contre le désengagement du département de Paris dans le CIO du 20<sup>e</sup> et l'ensemble des 11 CIO départementaux, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Front de Gauche - Place au peuple !"**

#### **Mme SIMONNET**

Oui, Mme La Maire, il est tard, donc je vais essayer d'être synthétique, bien que ce sujet me tient à cœur, car comme vous le savez sûrement, je suis par ailleurs conseillère d'orientation psychologue de métier, donc quelle ne fût pas ma surprise et ma colère quand j'ai découvert la décision de la Maire de Paris, en tant que présidente du conseil général, de mettre fin à la prise en charge financière de l'hébergement et du fonctionnement des 11 CIO, c'est-à-dire les centres d'information et d'orientation, dès la rentrée 2015. Parce que ça peut avoir une conséquence très grave que ces 11 CIO départementaux soient fermés. Sachez qu'il y a seulement 3 autres CIO sur Paris qui sont des CIO

d'État, et cette décision qui est prise ainsi en février met le rectorat devant le fait accompli alors que ses budgets sont bouclés. Donc j'ai du mal à croire en plus que dans le contexte actuel, le gouvernement va s'empresse devant cette décision du département de Paris, de tout de suite augmenter les moyens budgétaires pour sauver les services publics d'information et d'orientation.

Je pense que ce qui est plus probable, c'est que le ministère se dise : Ah, la belle affaire, la belle aubaine. Le département de Paris prend la responsabilité de se désengager de ces 11 CIO. On ne mettra pas 1 centime de plus sur la table. Ces 11 CIO seront fermés et l'année d'après, on pourra supprimer d'autant plus facilement des postes, méthode de suppression de postes de conseiller d'orientation psychologue qui d'année en année, par ailleurs, n'arrête pas de se faire. Sachez qu'en ce moment sur toute la France, entre les décisions de conseils généraux de supprimer des CIO et les décisions du gouvernement de supprimer, on dit plus généralement dans la novlangue libérale, des fusions, des regroupements. Eh bien, il y a déjà eu plus de 50 CIO qui ont fermé en peu de temps, et le gouvernement ne souhaite pas reprendre du tout la totalité des CIO en cas de désengagement des conseils départementaux. Donc, dans le contexte d'austérité, cette décision unilatérale prise par le département de Paris signe la mort de ce service public, s'il n'y a pas une mobilisation citoyenne, syndicale et une mobilisation également des élus que nous sommes, déterminés à s'y opposer.

Très rapidement et j'arrêterai là, que se passe-t-il dans les centres d'information et d'orientation ? Les centres d'information et d'orientation accueillent par exemple, et assurent le suivi des jeunes primo-arrivants, les jeunes allophones, que nous allons aussi suivre et dont on parle bien souvent dans nos délibérations, dans nos vœux concernant les MIE. Les CIO, notamment, prennent en charge la lutte contre le décrochage scolaire. Donc, quand on a parlé de la politique de la ville, les publics les plus en difficulté, ils viennent dans les CIO, surtout ceux qui sont d'ailleurs plus scolarisés. Les CIO, ils sont ouverts pendant toutes les petites vacances scolaires, et ils sont ouverts jusqu'à mi-juillet et ils ouvrent bien avant fin août. Donc, tout ce service public qui accueille, par ailleurs, une diversité des publics, pas simplement les élèves ou les familles, mais aussi les adultes. Vous n'avez pas d'autres services publics qui assurent les mêmes compétences avec des professionnels qui sont, qui relèvent de l'Éducation nationale, qui ont un Bac+5 en psychologie de l'éducation et de l'orientation. On a un service public unique en Europe et qu'on est en train de saccager. Et cette décision du département de Paris, je crois qu'on doit tous se rendre compte que c'est une décision qui a dû être prise par des personnes qui ne connaissent pas ces équipements, qui ne connaissent pas ces missions. Et donc, il faut absolument faire un travail de conviction pédagogique pour que la Maire de Paris revienne sur cette décision et que nous sauvions ces services publics d'information et d'orientation sur l'ensemble de la capitale. Je vous remercie.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie, alors Mme LAURENT, puis M. GLEIZES.

### **Mme LAURENT**

Je vous remercie Mme la Maire. Il apparaît évident que si la ville se désengage de la prise en charge des CIO, soit le coût de leur hébergement et de leur frais de fonctionnement, ces structures ne pourront pas continuer d'assurer leurs missions. Or, nous connaissons tous ici, souvent parce que nous y avons été nous-mêmes confrontés dans nos vies, la difficulté de l'orientation scolaire et professionnelle : savoir à qui s'adresser, où s'adresser, comment identifier ses compétences, pouvoir s'informer, bénéficier d'un accompagnement pour s'épanouir, entre autres, est une chose essentielle lorsque l'on connaît le nombre de jeunes déscolarisés car sans orientation, le nombre d'échecs scolaires liés à des erreurs d'orientation, le nombre de gens malheureux au travail parce qu'ils exercent une activité à contrecœur, les difficultés à accéder au monde du travail et à devenir autonome, et j'en passe.

Cette décision semble donc incompréhensible. Nous nous interrogeons sur ces motivations. Enfin, la méthode nous pose question : pourquoi une telle décision concernant une offre que nous devons tous considérer comme une offre de service public n'a-t-elle pas fait l'objet d'une délibération de discussion en conseil de Paris ? Compte tenu de cette incompréhension et une volonté de voir les CIO pouvoir offrir un réel service public, nous voterons en faveur de ce vœu.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Alors, j'ai M. GLEIZES.

### M. GLEIZES

Oui, merci Mme la Maire. C'est pour faire aussi une explication de vote. Les CIO sont un organisme très important pour les jeunes dans leur orientation et aussi donc dans d'autres usages, comme l'a dit Mme Danielle SIMONNET. Mais compte tenu du fait que ce vœu concerne essentiellement le 20<sup>e</sup> arrondissement, alors que le problème concerne l'ensemble de Paris, nous nous abstenons sur ce vœu et nous déposerons en conseil de Paris un vœu concernant l'ensemble des CIO sur tout Paris. Mais nous abstenons donc sur ce vœu.

### Mme CALANDRA

M. LE BARS.

### M. LE BARS

Oui, quelques précisions pour finir, puisque la Ville de Paris ne souhaite bien évidemment, pas la fermeture de ces établissements dont chacun à rappeler le rôle très utile qu'il menait, notamment dans notre quartier. Donc, ces CIO dépendent exclusivement de la compétence du Ministère de l'Éducation nationale comme l'a rappelé Mme SIMONNET. La ville a simplement décidé de mettre fin à une anomalie administrative qui conduisait à la prise en charge par le département des frais de fonctionnement de 11 CIO parisiens qui relevaient en application d'une loi de finances datant de 1966 et d'un décret d'application datant de 71. Donc, ce mouvement est identique sur l'ensemble du territoire national et ce n'est pas une spécificité parisienne.

La ville de Paris a donc engagé en ce début d'année un dialogue avec l'Académie de Paris pour déterminer les modalités de ce transfert qui devrait être effectif à la rentrée de septembre prochain, et je vous invite à ne pas présumer de la décision qui sera prise par l'académie de Paris et de l'issue de ces échanges entre la ville de Paris et de l'Académie de Paris à ce sujet. Je tiens à préciser que 9 des CIO sur les 11 qui sont concernés sont actuellement logés dans des bâtiments municipaux que la ville ne souhaite pas reprendre pour d'autres usages et pour lesquels, à l'instar des autres bâtiments qu'elle met à disposition de l'État, elle proposera des modalités d'occupation. Il s'agit donc d'une opération classique de transfert de compétence qui ne remet pas en cause l'implication de la ville de Paris dans l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes Parisiens.

C'est une clarification qui me semble être la bienvenue et donc Alexandra CORDEBARD recevra prochainement une délégation de représentants, des personnels des CIO et pour information complémentaire et contrairement à ce qui est indiquée dans le vœu, le coût estimé n'est pas de 43 000 euros mais au moins de 200 000 euros car les locaux sont actuellement loués par la ville et mis à disposition. C'est pour toutes ces raisons que je vous invite à voter contre ce vœu.

### Mme CALANDRA

Je vous remercie.

*Après consultation des membres, le vœu est rejeté*

- **V20.2015.042 : Vœu relatif à l'appel à proposition à végétalisation « Du vert près de chez moi », déposé par le groupe EELV, à l'initiative de Kathy Carime-Jalime et Emmanuelle Rivier.**

### Mme CARIME-JALIME

Alors, je vais être un petit peu plus longue que tout à l'heure. Donc, ce vœu va être présenté par moi-même pour certain point et par M. GLEIZES. Alors, donc ce vœu, il faut que vous sachiez que ce vœu est le résultat de plusieurs heures de travail. En effet, il est le fruit d'une concertation entre tous les arrondissements. Le dispositif « Du vert près de chez moi » a été lancé en juillet 2014 par l'exécutif parisien, invitant les Parisiens à recenser les lieux qui pourraient accueillir de la végétalisation au plus près de chez eux : mobilier urbain, mur-espace délaissé, etc. conformément à l'objectif de mandature de créer 200 points végétalisés de proximité. Nous pouvons dire que c'est une réussite, puisque parmi les 1 500 propositions, 209 points de végétalisation ont été retenus.

Pour sélectionner les projets, la ville de Paris a privilégié pour chaque arrondissement les critères de sélection suivants : la faisabilité technique, la priorisation des projets par les mairies d'arrondissement,

la répartition par type de projet, la superficie et le nombre d'habitants, la présence d'espaces verts, les projets pouvant faire l'objet d'un entretien participatif et ceux pouvant faire l'objet d'un entretien municipal.

Mercredi 11 février Pénélope KOMITES, adjointe à la Maire chargée des espaces verts, a dévoilé la carte de ces 209 nouveaux points de végétalisation qui verront le jour en 2015. Ils contribueront à l'émergence d'un nouveau modèle urbain. Il s'agit là d'une démarche inédite. En plus d'améliorer le cadre de vie des habitants, de renforcer le lien social, les mécanismes de solidarité et le vivre ensemble constituent une réponse concrète aux défis environnementaux, en favorisant la préservation et le développement de la biodiversité.

Cependant, j'attire votre attention sur le fait qu'il s'agisse d'un nouveau dispositif qui, comme tous les nouveaux projets, nécessite des points d'amélioration des opérations, voire des compléments. C'est donc pour cela que le groupe parisien a décidé de proposer ce vœu. Non pas que dans notre arrondissement que la végétalisation ne soit pas prise en compte, d'ailleurs en témoigne le taux de participation à ce dispositif où nous sommes parmi les meilleurs, taux de participation qui résulte du travail exemplaire de la précédente mandature. En revanche, nous, écologistes, avons le souci que ce dispositif puisse être reconduit dans la mesure du possible compte tenu de son succès, et surtout qu'il puisse être amélioré sur des points inexistantes jusqu'alors, c'est-à-dire permettre la faisabilité de certains projets qui n'étaient jusqu'à présent pas réalisables. Pour cela, nous soumettons des propositions dont le but ultime est d'améliorer le dispositif « Du vert près de chez moi ». Ainsi, je vous invite à voter en faveur de ce vœu. Donc à présent je laisse la parole à Jérôme GLEIZES.

#### **Mme CALANDRA**

Oui, M. GLEIZES.

#### **M. GLEIZES**

Pour compléter ce qui vient d'être dit par ma collègue et pour anticiper certaines critiques par rapport à ce vœu, je rappellerai que ce vœu a été déposé dans de nombreux arrondissements, qu'il a été voté dans tous les arrondissements. Alors, souvent, malheureusement des stratégies différentes selon les arrondissements, puisque dans le 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ça a été un vœu de l'exécutif que dans d'autres arrondissements, donc, il y a eu des MPPV qui ont fait passer ce vœu. Je rappellerai donc, ce vœu n'est pas du tout une mise en accusation quelconque sur cet arrondissement, tout justement parce que c'est cet arrondissement qui a été le moteur par rapport au plan « Du vert près de chez toi » puisque Florence De MASSOL, lors de la mandature précédente avait initié donc ce plan-là. Malheureusement, ce plan n'est pas du tout au même niveau de qualité sur tous les arrondissements et qu'il est important donc de défendre ce projet. Et donc, j'espère que bien sûr ce vœu sera voté à l'unanimité, puisque ça ne peut que valoriser ce qui est fait dans le 20<sup>e</sup> depuis 2001, maintenant.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Mme De MASSOL.

#### **Mme DE MASSOL**

Alors, mes chers collègues, je vais commencer par une petite taquinerie. Je vais vous rappeler ce que dit le dictionnaire Larousse sur le sens du mot : « Vœu ». Le vœu c'est un vif souhait, un vif désir de voir se réaliser quelque chose. Or dans votre vœu, tout est déjà réalisé ou presque. Donc, je ne vois pas en quoi nous pouvons faire un vœu sur quelque chose qui existe déjà. Donc, c'est un vœu du 20<sup>e</sup> donc c'est effectivement un vœu dans le 20<sup>e</sup>. Quand vous dites que le vœu a été voté dans tous les arrondissements, à ma connaissance, dans le 12<sup>e</sup> il n'a même pas été présenté. Donc voilà, il y a quand même des traitements différents par rapport aux arrondissements parisiens.

Vous demandez par exemple que les propositions du 20<sup>e</sup> retenues ou pas soient connues, effectivement, elles le sont par l'exécutif, puisque c'est en collaboration avec la direction des espaces verts que nous les avons examinées, sélectionnées, priorisées. Vous demandez que les coordonnées des porteurs de projet soient intégrées à leur demande, elles sont déjà connues des services concernés puisque les coordonnées faisaient partie de la demande qui était portée par les porteurs de projets. 1500 propositions pour 200 points à végétaliser, 209 au total ont été retenus, 20 dans le 20<sup>e</sup>.

Tous ces détails sont effectivement en ligne sur le site « paris.fr ». Donc, il n'y a pas de raison de le demander puisque c'est déjà là.

Dans le 20<sup>e</sup>, nous avons choisi de prioriser les portés par des citoyens organisés en collectif ou en association. Vous en faites le vœu mais encore une fois c'est déjà le cas. Et puis, vous parlez aussi des états généraux qui permettraient aux gens qui jardinent en ville de se rencontrer. Or, je vous invite le 14 mars à la journée « Préparons le printemps » grâce à laquelle vous avez eu ce joli petit gobelet, qui est un gobelet recyclable et que vous pourrez utiliser ce jour-là pour venir goûter les produits locaux : de la bière, du vin et puis d'autres choses à manger.

Donc, je suis étonnée mais bon, mieux vaut tard que jamais que vous n'ayez pas été au courant de toutes ces avancées et de tout ce travail qui a été fait puisque, depuis l'élaboration et l'adoption du plan biodiversité de la ville de Paris, le 20<sup>e</sup> arrondissement est pilote dans sa mise en application. Les premières jardinières citoyennes, ancêtres et inspiratrices de l'opération « Du vert près de chez moi » ont vu le jour en 2009. C'est dommage que vous n'ayez pas été... plutôt que de travailler entre vous dans un bureau, il aurait été préférable peut-être que vous alliez sur le terrain. Donc, cette opération a été initiée par Colombe BROSEL qui était alors en charge des espaces verts au niveau parisien, et c'est à cause de tout ce travail réalisé dans le 20<sup>e</sup> arrondissement que l'opération a été lancée dans le 20<sup>e</sup> arrondissement à l'automne 2014. Même si une quinzaine d'espaces de jardinage de rue existent déjà dans l'arrondissement, « Du vert près de chez moi » donnera un nouvel élan à la végétalisation citoyenne. Et c'est d'autant plus important, je vous le rappelle, puisqu'en 2015, cette année, nous allons accueillir la COP 21 à Paris, et quand on connaît le rôle fondamental que peut jouer la végétation, à la fois dans la lutte contre le dérèglement climatique, en absorbant le CO2 principal gaz à effet de serre, mais aussi dans la lutte contre les canicules, en faisant baisser la température en ville, il est vraiment important de se tenir au courant de ce qui se fait dans notre arrondissement.

Donc, voter contre ou voter pour un vœu, alors que ce n'est pas un vœu puisque c'est déjà une réalité, n'a pas de sens. Donc, moi, je vous invite à ne pas prendre part à ce vote qui, à mon avis, est légèrement biaisé.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie.

#### **M. PASCAL**

Oui, je vais être très court, désolé. Non, juste pour dire que côté groupe UMP, on est favorable à toutes les démarches de végétalisation. Sur le vœu, au regard de l'échange que vous venez d'avoir, on va vous laisser régler entre vous, écologistes officiels - écologistes non officiels, les différentes questions qui sont évoquées, et donc nous ne prendrons pas part au vote, mais pas sur votre proposition, on avait déjà, avant, fait ce choix-là, merci.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté*

À présent, avant de nous séparer, je voudrais vous faire les rappels habituels de l'agenda.

Donc, je vous rappelle que samedi 7 mars à 18h dans cette même salle, nous avons une soirée consacrée aux droits des femmes qui sont en sérieux recul dans notre pays comme dans le reste du monde.

Le 18 mars à 18h, nous avons la commémoration des héros de la Commune de Paris, donc je vous donne rendez-vous à l'Angle des rues Bisson et Jouye-Rouve.

Le lendemain, le 19 mars à 11h, nous avons un moment consacré à la fin de la guerre d'Algérie, rendez-vous au monument aux morts de la mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement.

Dans le domaine culturel avec le collectif, l'extension en lien avec la mairie du 20<sup>e</sup>, nous vous proposons une exposition intitulée : « Miroir, ô mon miroir » sur l'univers du conte. À cette occasion, le PCB se transforme en maison enchantée à l'intérieur de laquelle le visiteur devient le personnage principal d'un récit magique. Vernissage le 12 mars prochain à 18h30.

Pour la première fois, nous proposons des visites contées, des ateliers pour enfants avec les artistes et 2 visites scolaires par semaine. Tous les détails sont sur le site de la mairie.

Dans le domaine de la propreté et dès ce dimanche nous avons l'opération « Fréhel fais-toi belle » de 14h à 17h, venez participer au grand nettoyage de la place Fréhel, la mairie du 20<sup>e</sup>, les services de la propreté et Slam Production vous invitent à venir découvrir, redécouvrir la place Fréhel en l'embellissant.

Comme vous le savez, Paris accueille cette année la 21<sup>e</sup> conférence internationale sur le climat dit COP 21. La Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement s'inscrit, d'ores et déjà, dans cette démarche en organisant la 1<sup>ère</sup> édition de « Préparons le printemps ». L'édition 2015 mettra l'accent sur le thème de la végétalisation urbaine, le 14 mars prochain, Florence vous l'a dit de 10h30 à 16h30 en mairie. Vous aurez l'occasion d'échanger des graines et des boutures, que les esprits mal placés gardent leurs réflexions pour eux.

Et pour finir, la date de la prochaine séance du conseil d'arrondissement sera le 2 avril prochain. Bonne fin de soirée.